



VIN QUÉBEC

VOLUME 3, NUMÉRO 4 - JANVIER 2004

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

DERNIÈRE HEURE CRISE ESB

UN PROGRAMME POUR LES
OVINS DE RÉFORME SE MET
EN PLACE.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
31 JANVIER 2004

POUR INFOS CONSULTER :
www.financiereagricole.qc.ca
www.agneauduquebec.com

SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



MISE EN
MARCHÉ

ENVIRONNEMENT

RECHERCHE
ET
DÉVELOPPEMENT

ÉCONOMIE

PRODUIT CONJOINTEMENT AVEC LE CENTRE D'EXPERTISE EN PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC
ET LA SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE MOUTONS DE RACE PURE DU QUÉBEC



Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ), affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Il est le résultat d'un travail concerté avec le Centre d'Expertise en Production Ovine (CEPOQ) et la Société de Éleveurs de Moutons de Race Pure du Québec (SEMRPQ).

Sa mission est d'informer les producteurs ovins et intervenants du milieu agricole par la présentation d'articles de fond sur les dossiers d'actualité, la vulgarisation et la divulgation des plus récentes recherches.

Coordination et
conception graphique

Edith Normandeau
enormandeau@upa.qc.ca

Rédacteurs

Germain Blouin
Johanne Cameron
Langis Croft
Ndeye Marie Diallo
Daniel Dion
Gaston Rioux
Dany Cinq-Mars
Francis Goulet
Guy Laquerre
Anne Leboeuf
Nicole Mimeault
Jean-Francois Samray
Marie-Eve Tremblay
Marie Vachon

Tout commentaire peut être
adressé à la FPAMQ :

555, Boulevard Roland-
Therrien, Bureau 545
Longueuil Qc J4H 4E7
Tél. : (450) 679-0530
Fax : (450) 674-4415

www.agneaudeaubec.com

SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Janvier 2004

SOMMAIRE

3

LE MOT DU PRÉSIDENT
Par Langis Croft

5

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ANNUELLE
Par Jean-François Samray

6

L'IDENTIFICATION PERMANENTE,
LE COMPTE À REBOURS EST COMMENCÉ !
Par Guy Laquerre

8

LE DÉTAIL QUI PEUT FAIRE LA DIFFÉRENCE
Par Marie-Eve Tremblay

12

LES PAGES DU CEPOQ
Actualités
La génétique en action
Quiz GenOvis et Formation santé ovine
Le courrier du Vet
L'utilisation des médicaments
Les Mycotoxines chez les ovins...
Réponses du Quiz GenOvis
Producteurs participant au projet Maedi visna

24

DERNIÈRE COMMANDE DE TIP -TAG
AU PLUS TARD LE 23 JANVIER 2004

25

LA CHRONIQUE DE LA SEMRPQ
Par Daniel Dion

26

RÉSULTATS DU SONDAGE SUR
L'UTILISATION DES COURS D'EXERCICE
Portrait de la production ovine
Par Ndeye Marie Diallo

28

DÉCLARATION D'AGNEAUX LOURDS
À REMPLIR POUR LE 31 JANVIER 2004





Langis Croft



Le mot du président

Une assemblée annuelle est un moment privilégié où les membres d'une association, d'un syndicat ou d'une compagnie font le bilan sur les réalisations de l'année qui vient de se terminer, réfléchissent sur les actions à prendre dans l'année à venir et tentent de se projeter dans les années suivantes. Ce temps d'arrêt nous permet de nous lever la tête et de regarder en avant. Le thème de cette assemblée annuelle, " donnons-nous les moyens ", exprime bien la période critique que vit la production ovine québécoise : soit une industrie en devenir qui a quitté les rangs des productions marginales et qui doit maintenant se doter des outils pour atteindre les liges majeures.

Curieusement, cette réflexion sur notre orientation s'effectue dans une période de crise de l'agriculture québécoise et canadienne. Récemment, je lisais un rapport de la DREPA qui démontrait que depuis 2002 le revenu net des entreprises agricoles québécoises a chuté de près de 50%. Cette statistique nous permet au moins de constater que nous ne sommes pas les seuls à traverser des moments difficiles où les liquidités de nos entreprises sont mises à rude épreuve. L'année 2002 s'est soldée par un manque important de liquidité pour les producteurs ovins et vos représentants, avec le support du personnel de votre fédération, ont travaillé à la restructuration du paiement de la prime d'assurance stabilisation. Réclamée de longue date, cette nouvelle façon de faire est venue mettre un baume sur une année de prix désastreux.

Le correctif apporté s'est avéré être de court terme et ne répondait pas à tous les problèmes ressentis actuellement dans notre milieu. Au cours de la tournée que j'ai effectuée en septembre dernier, plusieurs d'entre vous m'ont d'ailleurs dit qu'il leur en coûte de plus en plus cher pour produire des agneaux. Certains m'ont également fait remarquer que depuis 1988, date de la dernière révision du modèle, il n'y a que deux choses qui n'ont pas changé : le calcul du revenu stabilisé et le prix des agneaux vendus.

La situation devrait changer car la révision du modèle de coût de production est maintenant une opération complétée. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour remercier très chaleureusement tous ceux et celles qui ont participé, je dirais même subi cet exercice. Grâce au temps qu'ils ont consacré quotidiennement à remplir leur fiche de temps de travail et à concilier leur comptabilité avec le personnel de la Financière agricole du Québec, nous avons pu déterminer avec précision combien il en coûte à un producteur pour garder une brebis, sevrer un agneau de lait et élever un agneau lourd. Une fois ces données compilées, les participants les ont validées sur une base individuelle et la somme de ces informations, doublement vérifiées, a permis d'établir le nouveau coût de production.

La taille de l'entreprise moyenne occupant un exploitant est ainsi passée à 473 brebis et supporte des coûts de production plus élevés. Ces derniers ont suivi la même tendance : ce qui est peut être jugé prévisible après un intervalle de près de quinze années entre les deux études. Ce qui compte vraiment, c'est d'obtenir une sécurité du revenu reflétant les coûts d'aujourd'hui. Quant aux revenus, nous y travaillons tous par la mise en place de programme d'amélioration de la qualité du produit, par une campagne publicitaire agressive qui a su, par des partenariats solides avec des joueurs clé, avoir un effet significatif sur la demande et sur le prix payé aux producteurs. Et ce, malgré la fermeture de la frontière américaine et l'effondrement du prix de l'agneau dans le reste du Canada.

Une fois le modèle révisé et l'assurance d'une couverture adéquate des coûts réels, il faut travailler à se donner les moyens de réussir plus efficacement cet exercice dans cinq ans. Pour y parvenir, le comité de révision du coût de production poursuivra son travail afin de développer de nouveaux scénarios de couverture du coût de production. Se donner les moyens, ça signifie également d'anticiper un investissement monétaire servant au versement d'un montant forfaitaire pour les entreprises participant à l'étude. En agissant de la sorte, nous nous assurerons d'avoir l'ensemble des données et de travailler avec la même base d'analyse que le personnel du MAPAQ.

Accroître les revenus à la ferme passe également par un partenariat durable avec la Société des éleveurs de race pure ainsi qu'avec notre centre d'expertise en production ovine, le CEPOQ. Ensemble, nous devons accroître la recherche et le transfert technologique aux producteurs ovins afin de leur permettre de battre le modèle de coût de production. On se donne des outils pour lutter contre la concurrence étrangère quand on est capable de produire de façon plus efficace un produit de qualité supérieure. Cet objectif, nous pouvons le faire par l'introduction de génétique supérieure dans les troupeaux d'agneaux commerciaux et par l'incorporation des dernières découvertes obtenues à La Pocatière sur les fermes ovines québécoises. Pour y parvenir, nous avons mis en commun nos ressources afin de maximiser le contenu de votre revue ovine, l'Ovin Québec.

Au cours de l'année à venir, le conseil d'administration a retenu de prioriser cinq grands axes de travail : l'Agence de vente (et son outil, la classification), l'environnement, le revenu à la ferme, la qualité du produit et son prix, de même que les communications internes et externes. L'exercice de préparation du cahier des résolutions nous a d'ailleurs permis de constater que ces priorités correspondaient à vos attentes immé-

diates. C'est donc afin d'y répondre que l'essentiel de notre énergie sera canalisé vers ces dossiers.

Avec les années, les problématiques auxquelles nous sommes confrontés ont évolué. Sous les pressions extérieures, des choses simples sont devenues complexes et les solutions d'hier ne sont plus adaptées aux problèmes d'aujourd'hui ou de demain. Pour se donner des conditions gagnantes, il nous faut un personnel compétent capable de questionner les théories qui sont à la base de plusieurs de nos problèmes, d'en comprendre les fondements et de nous proposer des solutions gagnantes à ces derniers. Cette équipe de permanents, efficace et efficiente, nous a permis de réaliser des gains importants pour la rentabilité ou la compétitivité de nos entreprises, la norme phosphore et le coût de production en sont des exemples récents. Plusieurs autres revendications légitimes, telles que la disposition des animaux morts, les amas aux champs, la différenciation de notre produit et le cadre stratégique fédéral, doivent être gagnées et pour y parvenir nous avons besoin de cohésion, de persévérance et de dossiers techniques bien préparés par nos spécialistes.

Je ne pourrais terminer sans aborder **LE DOSSIER** permettant d'apporter une amélioration significative des revenus à la ferme, l'Agence de vente. A ce jour, nous avons investi beaucoup dans ce dossier tant sur le plan humain que financier et nous continuons à le faire avec la classification des carcasses d'agneaux lourds. Devenu maintenant un outil essentiel à la régie de nos élevages, le rapport de classification sera bientôt à la base du paiement effectué aux producteurs.

Les expériences passées nous ont appris que nous ne pouvons mettre en marche simultanément une agence de vente, un système de classification et une identification des sujets soumis à la classification. C'est pourquoi nous avons investi et mis en place un service efficace et neutre et continuons à assurer ce service. Ce dernier a cependant ses limites et l'identification des agneaux lourds est sa principale lacune. Dans les faits, ce que nous, producteurs, ne voyons pas en bergerie c'est le travail réalisé par le personnel pour, occasionnellement, retrouver les résultats de classification de nos agneaux. Pour mettre un terme à ce travail colossal effectué jour après jour, nous devons nous doter d'un système d'identification nous donnant les moyens de suivre le déplacement des agneaux de la bergerie à l'abattoir et jusqu'au classificateur. Un système qui attribue à chaque ovin un numéro unique dès sa naissance.

En juillet, le conseil d'administration adoptait à l'unanimité le type de boucle d'identification électronique à utiliser moyennant certaines conditions. En septembre, nous sommes venus vous présenter les résultats du projet pilote et vous m'avez fait part de vos commentaires. C'est d'ailleurs en portant une attention particulière à ces derniers que nous avons travaillé sur le dossier et obtenu du MAPAQ que les boucles d'identification puissent être posées dans un délai de trente (30) jours suivant la naissance, soit à partir du moment où l'on peut être plus assuré que les agneaux bouclés seront mis en marché. Nous avons également obtenu que les agneaux élevés dans les autres provinces mais vendus au Québec soient soumis aux mêmes obligations. Ainsi, tout agneau

entrant sur le territoire québécois devra préalablement être bouclé avec la double identification : panneau visuel et boucle électronique et son signalement devra être déclaré à ATQ par son propriétaire. Il s'agit là d'une double victoire puisque d'une part, ce gain nous place dans une situation concurrentielle avantageuse car nous avons également obtenu que les boucles posées et activées par les producteurs ovins leur soient payées pour la première année. D'autre part, pour nous donner les outils nécessaires à la mise en place d'une image de marque forte dont nous pourrions contrôler l'utilisation pour chacune des carcasses. Pour la seconde année, nous, producteurs québécois, n'auront à décaisser que 80¢ alors que les producteurs des autres provinces paieront la même boucle 2,40\$ à la commande. Quant à la suite, nous sommes en intense négociation avec l'UPA, la FPBQ et la FPPQ afin que le gouvernement du Québec, non seulement, poursuive le financement d'ATQ après 2005, mais également assume le financement des boucles, point de départ essentiel à la mise en place d'une traçabilité allant jusque dans l'assiette des consommateurs.

Aujourd'hui, nous avons les moyens de mettre un terme à plus de vingt ans de " mélangeage " de nos agneaux avec ceux des autres provinces ou des autres pays en votant la mise en place de la traçabilité nous permettant de savoir, hors de tout doute, à qui sont les agneaux qui sont suspendus dans les chambres froides ou camions réfrigérés des différents intervenants à l'œuvre dans la commercialisation de l'agneau. Je vous demande donc de nous donner, de vous donner, les moyens de concrétiser cette aspiration que nous souhaitons tous depuis des décennies. Votre vote permettra également de vous garantir la juste rétribution des agneaux produits sur votre ferme, car la traçabilité mettra un terme aux erreurs d'identification des carcasses.

Je ne pourrais
terminer sans abor-
der
LE DOSSIER
permettant d'appor-
ter une
amélioration
significative des
revenus à la ferme,
l'Agence de vente.

Une fois cet autre élément rôdé et mis en place, il nous faut finaliser un élément essentiel, la finalisation de la négociation de l'agence de vente avec les acheteurs. A ce propos, les récents événements nous indiquent que nous devrions peut-être réfléchir sur le mandat donné au comité de négociation, soit la vente d'agneau destiné à l'abattage et payé sur une base carcasse. Récemment, je vous faisais part d'un questionnement et j'attends aujourd'hui le résultat de votre réflexion. Un vote favorable à la résolution portant sur ce sujet se concrétisera par des négociations encore plus serrées. Pour réussir, nous devons nous donner les moyens financiers de soutenir le travail à effectuer durant les négociations ainsi que les moyens financiers permettant le maintien de la classification.

Il y a bientôt vingt-deux ans, des producteurs ont mis en place une structure leur permettant d'agir sur les marchés, de se doter d'une sécurité du revenu et de mettre un terme à l'utilisation frauduleuse de l'appellation " Agneau du Québec ". Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons l'ensemble de ces éléments à notre portée si nous nous en donnons les moyens. Nous ne pouvons changer le passé et les années difficiles que nous venons de vivre mais avec des décisions stratégiques, nous pouvons agir sur le présent et nous donner un meilleur futur.



Jean-François Samray



Directeur général

LES POINTS CHAUDS DE L'AGA

Le 27 novembre dernier se tenait l'assemblée générale annuelle de la Fédération de même que celle du plan conjoint. Plusieurs points cruciaux pour l'avenir de la production y ont été traités : traçabilité, environnement, cadre stratégique agricole, nouveau modèle du coût de production, prélevé spécial et finances. Tenue à l'Auberge des gouverneurs de l'île Charron (Boucherville), cette assemblée de 12 heures a permis aux délégués et producteurs présents de tenir un débat de fond sur les orientations actuelles et à venir de notre industrie. Puisque la plupart de ces sujets sont repris en profondeur par leur chargé de projet dans ce numéro d'Ovin Québec, je vous présente une synthèse des décisions prises.

TRAÇABILITÉ :

Après un échange de près de 2 heures, les délégués ont statué à l'unanimité que la traçabilité était un enjeu et un outil important. Une fois le principe adopté, reste à définir à quel moment les boucles doivent être posées. C'est finalement par un vote majoritaire qu'il a été retenu d'obliger la pause des boucles dans un délai maximum de 30 jours après la naissance et qu'advenant la vente d'un agneau avant cet âge, ce dernier doit obligatoirement être identifié avant sa sortie de la bergerie. Qui paiera les boucles ? Après analyse de la situation et après avoir voté unanimement une résolution demandant au gouvernement d'imposer un « droit exigible » (taxation) sur la viande vendue au consommateur sur le territoire québécois, les délégués ont majoritairement voté en faveur du paiement des boucles sur la base 1/3 producteur et 2/3 stabilisation. Ce vote n'est que transitoire dans l'attente de l'application du droit exigible. Dans la mesure où ce dernier n'est pas mis en place en 2005, les producteurs ont unanimement demandé qu'un paiement rétroactif leur soit effectué. En conclusion, la traçabilité ovine va de l'avant et nous vous invitons tous à contacter ATQ dans les meilleurs délais afin de vous inscrire et de faire connaître les volumes de boucles requis pour votre entreprise.

ENVIRONNEMENT :

Les producteurs ont unanimement voté pour la réalisation d'un guide de bonnes pratiques en production ovine de même que pour l'éligibilité à un nouveau programme Prime Vert des ouvrages et machineries requis pour la disposition et l'épandage du fumier solide. Ces dossiers, conjointement avec celui de la disposition des animaux morts, figureront en tête de liste des priorités de travail.

COÛT DE PRODUCTION :

Le point a été fait sur l'enquête menée en 2002 relativement à l'établissement d'un nouveau coût de production ovin. Près de quinze années se sont écoulées entre les deux enquêtes et les résultats obtenus diffèrent beaucoup. Plusieurs questions ont été posées relativement à la méthodologie utilisée et sur les raisons soutenant les 473 brebis du nouveau modèle. Après discussions, les délégués ont adopté le projet présenté mais ils ont demandé que leurs représentants et chargés de projets travaillent dès aujourd'hui sur les bases de la nouvelle enquête, prévue au plus tard pour 2007. Une réflexion de fond est à faire, plus particulièrement avec l'avènement du cadre stratégique fédéral. C'est qu'à ce stade d'avancement des pourparlers fédéral-provincial, l'assurance stabilisation, telle que nous la connaissons, ne serait garantie que pour les trois prochaines années. Il est donc crucial que vous participiez aux journées de consultations que tiendra la Financière agricole dans les semaines à venir.

BUDGET :

Avec une année financière se terminant avec un manque à gagner de 110 000\$, comparativement à une prévision de -109 000\$, les délégués ont adopté un budget d'austérité. Plusieurs postes ont été drastiquement coupés et des crédits spéciaux devront être votés par le conseil d'administration si nécessaire. Le comité finance nouvellement créé de même que le conseil exécutif devront s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés. Quant au prélevé spécial ce dernier, a été voté à l'unanimité au montant d'un dollar par brebis. Ce prélèvement exceptionnel accordé par l'assemblée annuelle du plan conjoint sera prélevé dans les mois à venir.

Voici donc en résumé l'essentiel des douze heures d'assemblée. En mon nom personnel, au nom de vos représentants et du personnel de votre fédération, je vous souhaite à tous une bonne année 2004.



Nous tenons à remercier la Financière Agricole du Québec pour son appui lors de l'Assemblée générale annuelle 2004.

La Financière agricole Québec



Guy Laquerre, agr.



L'identification permanente, le compte à rebours est commencé !

DERNIÈRE COMMANDE TIP-TAG

Pour une période transitoire, la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec a pris une entente avec la compagnie All-flex afin de rendre disponibles, comme par les années précédentes, les tips tags. Ceci, permettant d'assurer une continuité entre ce qui se fait actuellement et le futur. Pour cette commande, prévoir les naissances allant jusqu'au 1er avril 2004, date à laquelle les boucles électroniques devraient arriver sur les fermes.

DATE IMPORTANTE POUR LA DERNIÈRE COMMANDE MASSIVE DE TIP-TAG

Date limite pour commander à la Fédération: 23 janvier 2004

Date de réception prévue chez le producteur: 13 février 2004

Réunis en assemblée générale annuelle le 27 novembre dernier, les délégués de la Fédération ont donné le feu vert à la mise en place de l'identification permanente dans le secteur ovin en 2004. La mise en place de l'identification permanente et de la traçabilité dans toutes les fermes ovines du Québec est en fait l'aboutissement du souhait maintes fois exprimé par les producteurs de mettre en place un tel programme.

LE FONCTIONNEMENT :

C'est à l'aide d'une boucle électronique combinée à une boucle visuelle que les producteurs identifieront leurs animaux. Rappelons que ce sont ces deux boucles que le conseil d'administration de la Fédération a retenu à la suite du projet pilote qui a eu lieu en 2003.

En ce qui concerne la mise en place et la gestion de l'identification permanente, c'est Agri-Traçabilité Québec (ATQ) qui en a le mandat. Disposant des ressources et de l'expertise nécessaire, ATQ est en mesure de rapidement mettre en place l'identification permanente et la traçabilité dans l'ensemble des fermes ovines québécoises.

Les principes de base de la traçabilité reposent sur une base de données dans laquelle seront inscrits tous les producteurs ovins. Par la suite, chaque producteur devra identifier son cheptel (identification massive) et déclarer à ATQ la pose des boucles ainsi que les mouvements d'animaux (achat, vente, mortalité, naissance).

LES PROCHAINES ÉTAPES :

Ceci étant dit, il reste encore des étapes à franchir d'ici la mise en place de l'identification permanente dans le secteur ovin. Au tout début de l'année 2004, tous les producteurs ovins recevront un premier envoi postal d'Agri-Traçabilité

Québec. Dans les jours qui suivront cet envoi, un agent du service à la clientèle d'ATQ téléphonera dans chaque ferme ovine afin de procéder à leur inscription et à leur première commande de boucles. Il est donc essentiel que les producteurs prennent connaissance des documents dès leur réception.

Cet envoi comprendra toutes les informations nécessaires à l'inscription des producteurs auprès d'ATQ ainsi que tout le matériel nécessaire à leur première commande de boucles. Le formulaire d'inscription identifie le producteur, soit en tant que propriétaire ou gardien d'animaux et permet également d'enregistrer tous ses sites d'élevage, y compris les pâturages. Chacun de ces sites sera alors identifié par un numéro unique de 7 chiffres, qui sera transmis dans un deuxième envoi fait par ATQ, à la suite de l'inscription de la ferme.

Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ)

Est une organisation autonome à but non-lucratif dont la mission est de développer et de mettre en opération un système québécois d'identification et de traçabilité des produits agricoles.

Pour contacter ATQ :

Tél. sans frais : 1-866-270-4319

Fax sans frais : 1-866-473-4033

Dans cet envoi, les producteurs retrouveront aussi un bon de commande de boucles. Cette première commande doit couvrir les besoins nécessaires pour identifier tous les adultes et les agneaux pour une période d'une année (période d'identification massive). Notez que cette commande de boucles comprendra également une paire de pince

manuelle nécessaire à l'application des boucles, ainsi qu'un crayon à encre indélébile.

Lors de la commande de boucles, il y aura un choix à faire entre deux modèles de boucles : le marquage #1 et le marquage #2. Ces deux modèles sont illustrés sur le feuillet accompagnant le bon de commande. Cependant, rien n'empêche un producteur de commander des jeux de boucles des deux modèles, selon ses besoins.

Pour cette première année d'implantation, le coût des boucles sera remboursé au producteur à condition qu'elles aient été posées sur un ovin et que le producteur ait déclaré leur activation à ATQ. Cette étape s'appelle la déclaration de pose, elle permet à ATQ de connaître quels ovins sont présents dans chaque bergerie.

Étant donné qu'il faut compter un délai d'environ 8 semaines entre la réception de la commande par ATQ et la livraison des boucles au producteur, il est réaliste de croire que la période d'identification massive pourrait débuter dès le début de mars 2004.

L'équipe d'Agri-Traçabilité Québec publiera également de façon ponctuelle de l'information pour les producteurs dans la publication «La Terre de chez nous». Surveillez la rubrique «ATQ vous informe – OVIN», qui vous renseignera sur des étapes cruciales de l'identification massive ovine ou encore, des réponses à des questions posées par les producteurs.

LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE :

Considérant les délais auxquels nous faisons actuellement face, force est de constater que la réglementation fédérale, prévue

pour janvier 2004, devrait entrer en vigueur avant la réception des boucles par les producteurs québécois. Comme cette réglementation prévoit que les ovins doivent être identifiés à la sortie de la ferme d'origine, il pourrait arriver pour une certaine période que les producteurs soient dans une situation contrevenant au règlement fédéral, faute de pouvoir obtenir les boucles nécessaires. Afin d'éviter cette situation, une demande sera acheminée au gouvernement fédéral pour retarder la mise en vigueur des pénalités prévues au règlement jusqu'à la réception des boucles nécessaires à l'identification massive au Québec.

Si vous provoyez vendre des agneaux à l'extérieur de la province, veuillez nous contacter et nous vous expliquerons la procédure à suivre pour vous conformer au règlement Fédéral.

Comme vous pouvez le constater les démarches menant à la mise en place de l'identification permanente sont bien enclenchées et c'est maintenant au tour d'ATQ d'entrer en jeu afin d'en réaliser la mise en place. Dans les prochains mois, tous les efforts seront mis de l'avant tant au niveau de la Fédération que d'ATQ pour s'assurer que la mise en place de l'identification permanente se fera de façon harmonieuse; Mais aussi pour s'assurer que tous les intervenants de l'industrie auront accès à des outils permettant de profiter des gains d'efficacité qui seront possibles grâce à la boucle électronique.

Complément préagnelage

TRANS OVI

Pour des agneaux vigoureux et un fauché de mortalité plus bas

CO-OP

Consultez votre coopérative

Insultimber

«On m'appelle Daniel Wajler et j'appelle à l'échelle une ferme familiale de moutons, brebis et chèvres qui nous tient très occupés. J'aime surtout gérer un système de clôture Insultimber. J'aime pour qu'une clôture Insultimber ne puisse pas gêner nos animaux et l'intérieur de pâturage. Mais je l'ai essayé et c'est très efficace! Ses installations se font facile et rapide et sa réparation est un jeu d'enfant lorsque les arbres ont touché la clôture.»

Daniel Wajler, Wajler

J'ai d'ailleurs obtenu à l'aide de l'insultimber et l'ai utilisé que ce soient avec des chèvres des éleveurs.»

Appelez chez Gallagher Canada au (800) 461-2113 pour obtenir votre brochure gratuite ainsi que de l'information sur le système de clôture que Daniel considère comme «le choix intelligent» en matière de clôture.

GALLAGHER



Marie - Eve Tremblay, agr.



Le nouveau modèle du coût de production

DES CHANGEMENTS QUI POURRAIENT FAIRE LA DIFFÉRENCE !

Les dés sont jetés et l'étude du coût de production ovin 2002 est maintenant complétée. Effectuée sous l'égide d'une méthodologie rigoureuse et appliquée, l'enquête du coût de production fut réalisée auprès de 40 entreprises ovines québécoises et a permis d'obtenir un nouveau modèle de taille supérieure, possédant approximativement les mêmes caractéristiques technico-économiques que l'ancien mais en produisant davantage d'agneaux lourds.

Planifiée depuis plus de trois ans maintenant, la révision du modèle du coût de production ovin figurait au calendrier 2002 de la Financière agricole du Québec (FADQ). Cette dernière a d'ailleurs mandaté le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin de réaliser l'étude selon les principes méthodologiques généraux reconnus dans le cadre du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA). Une méthodologie appliquée à l'ensemble des secteurs de production agricole sous ASRA.

En décembre 2001 avait lieu la première rencontre entre le MAPAQ, la FADQ et la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec. Cette rencontre se voulait être le point de départ de l'enquête et d'une suite de rencontres, près d'une dizaine au total, échelonnée entre 2001 et 2003. Contrairement au modèle de 1988, où plusieurs paramètres avaient été extrapolés d'études spécialisées dans le secteur ovin mais également connexes à ce dernier, l'étude de 2002 devait être représentative de la production actuelle de l'agneau québécois. Ainsi, des critères de spécialisation ont été définis et ont permis de cibler les entreprises possédant en inventaire entre 300 et 1200 brebis, dont le revenu annuel provenait majoritairement

de l'agriculture, et dont 80% de ce dernier résultait de la vente d'agneaux afin de former la population de base de l'enquête. Cette dernière a ensuite été soumise à des critères d'uniformisation retranchant, entre autres, les entreprises ayant connu des variations d'inventaire trop importantes ou se destinant à la production ovine laitière. Des 143 entreprises constituant la population de base, 118 répondaient à l'ensemble des critères d'uniformisation. De ce nombre, 41 entreprises devaient participer à l'étude du coût de production ovin 2002.

L'enquête est sans aucun doute l'étape requérant le plus d'énergie pour les producteurs participants. Elle exige de fournir l'ensemble des factures de l'entreprise et ainsi de justifier chacune des dépenses générées durant l'année. La somme des données des entreprises est divisée par le nombre d'entreprises participantes. Il est donc peu probable que l'on retrouve une entreprise du Québec présentant les mêmes caractéristiques que le modèle. Les différents types de cultures incluses au modèle le démontrent d'ailleurs clairement.

LES RÉSULTATS

La réalisation de ce nouveau modèle du coût de production ovin était attendue depuis fort longtemps et viendra appuyer des changements ou réorientations potentiels dans la production. D'ailleurs des discussions sont actuellement en cours afin d'apporter des modifications au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Le nouveau modèle du coût de production est ainsi composé de 473 brebis. Il s'agit d'une augmentation de 18% par rapport au dernier modèle. Le résumé des principales caractéristiques techniques du troupeau est d'ailleurs présenté ci-après. La productivité des brebis en élevage a légèrement diminué si l'on compare le

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Type de production	35% des agnelages en contre-saison Trois agnelages en deux ans.
Taille de l'entreprise	473 brebis et 16 béliers
Agneaux réchappés par brebis	1,45 agneaux
Nb et poids des agneaux vendus	
Agneaux de lait	178 agneaux à 23,0 kg par agneau
Agneaux légers	90 agneaux à 30,6 kg par agneau
Agneaux lourds	293 agneaux à 47,2 kg par agneau
Agnelles et jeunes béliers	51 sujets à 45,0 kg
Taux de remplacement	16,49%
Quantité de laine vendue	2,41 kg par brebis
Type d'alimentation	
Fourrages	363,69 Tonnes métriques
Céréales	85,64 Tonnes métriques
Moulée agneau	13,54 Tonnes métriques
Moulée brebis	1,05 Tonnes métriques
Minéraux	2,27 Tonnes métriques
Suppléments protéiques	8,21 Tonnes métriques
Autres	0,05 Tonnes métriques
Temps de travail	Environ 3140 heures par l'exploitant 0,96 exploitant sur l'entreprise 2029 heures, salariés et famille.

nombre d'agneaux réchappés du nouveau modèle au 1,48 agneaux réchappés de l'ancien. On réussit néanmoins à vendre un nombre similaire de sujets et davantage de viande. En effet, la répartition des ventes a connu des modifications en ce qui a trait aux catégories d'agneaux vendus. L'agneau lourd représente dorénavant plus de 52% des ventes, une augmentation de 19%. L'agneau léger a également connu une augmentation, passant à 16%. L'agneau de lait occupe ainsi 32% des ventes. Une nouvelle catégorie de sujets vendus s'est ajoutée au modèle. En effet, la croissance du cheptel ovin connue au cours des dernières années s'est vu reportée dans le modèle par la vente de jeunes sujets reproducteurs. Près de 2240 sujets ont effectivement été vendus au cours de l'année 2002, soit 64 par entreprise. En contrepartie, les entreprises ont acheté 13 agnelles. Ce nouvel élément du modèle a un impact direct sur le coût de production total puisqu'il vient diminuer de ce dernier. On se rappelle qu'il s'agit du coût de production de l'agneau. De ce fait, tout autre revenu s'applique en réduction du coût de production total. Le tableau 1 fait une présentation détaillée de l'ensemble des postes de dépenses admissibles au coût de production.

En lien avec l'accroissement des poids et de l'âge des sujets vendus, le poste d'achat et de production des aliments a connu un accroissement comparativement à l'ancien modèle, et conserve ainsi son premier rang en ce qui a trait à son importance dans le coût total de production. L'année 2002 n'ayant pas été une année fort lucrative pour l'ensemble des producteurs ovins, on remarque une diminution des dépenses du modèle sur les plans des achats et améliorations des équipements ainsi que des installations d'élevage. Il y va de même pour les activités de cultures où peu d'améliorations ont été constatées au cours de l'année. Quoique indexés à toutes les années, les montants figurant au modèle pourraient s'avérer être sous-évalués advenant un retour à la normale des investissements pour ces postes.

La rémunération du travail de l'exploitant, établie en fonction des heures consacrées à la production ovine par rapport aux heures totales travaillées, est également un poste pour lequel plusieurs discussions ont été tenues lors de cette enquête mais également chez différents autres groupes spécialisés. D'après les critères d'appli-

tion de cette méthode, l'exploitant doit, en effet, consacrer plus de 90% de son temps en production ovine pour pouvoir porter le titre d'exploitant. Ainsi, il s'est avéré, lors de l'enquête 2002, que les 19 exploitants admissibles consacraient 3140 heures pour l'activité ovine. Ce nombre d'heures, devenant le nombre étalon pour le secteur ovin, est venu diviser le nombre d'heures des 36 entreprises afin d'établir à 0,96 exploitant le présent modèle. Ainsi, la rémunération de la main-d'œuvre considère 3014 heures de l'exploitant auxquelles s'ajoutent les heures travaillées par la famille et les salariés qui sont rémunérés au taux enquêté chez ces mêmes salariés. Plusieurs secteurs s'entendent pour dire que la méthode sur-

Tableau 1 : Coût de production de l'agneau en 2002 (modèle 2002)

	Total (\$)	\$/brebis 473	\$/100 kg vendu 206,76
FRAIS VARIABLES			
1 Achat de reproducteurs	1 178	2,49	5,70
2 Alimentation produite à la ferme	31 848	67,33	154,04
3 Alimentation achetée	17 739	37,50	85,80
4 Achats de litière (paille, bran de scie)	395	0,84	1,91
5 Salaires employés, famille et retenus	12 599	26,64	60,94
6 Location machinerie et équipements	1 792	3,79	8,67
7 Carburants	1 778	3,76	8,60
8 Entretien machinerie et auto	2 700	5,71	13,06
9 Frais de vente	8 625	18,24	41,72
10 Médicaments, vét., éponges	3 147	6,65	15,22
11 Cotisation ASRA ovins	14 035	29,67	67,88
12 Fourniture diverses	297	0,63	1,44
13 Intérêts CT + Fournisseur + frais banque	1 515	3,20	7,33
16 Vente de réforme, reproducteurs et laine	-12 892	-27,26	-62,35
17 Revenus divers (subvention, loc., etc.)	-1 449	-3,06	-7,01
Total des frais variables	83 309	176,13	402,93
FRAIS FIXES			
18 Entretien bâtiments et fonds de terre	1 645	3,48	7,96
19 Assurances bâtiments et équipements	2 751	5,82	13,31
20 Taxes foncières	310	0,66	1,50
21 Intérêts MLT	3 303	6,98	15,98
22 Divers (élect., tél, fourni, bureau, etc.)	5 184	10,96	25,07
Total des frais fixes	13 193	27,89	63,81
TOTAL DES FRAIS MONÉTAIRES	96 502	204,02	466,73
23 Amortissement	7 782	16,45	37,64
24 Rémunération de l'avoir du propriétaire	16 242	34,34	78,55
25 Rémunération du travail de l'exploitant	36 849	77,90	178,22
TOTAL DES FRAIS NON MONÉTAIRES	60 873	128,70	294,41
COÛT DE PRODUCTION	157 375	332,72	761,15

évalue le nombre d'heures de l'étalon et diminue ainsi le nombre d'exploitants du modèle. Des séances de travail sont déjà au calendrier de 2004 afin d'adapter la méthode aux réalités d'aujourd'hui.

L'APPLICATION DU MODÈLE

Approuvé par le conseil d'administration de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec en novembre 2003 et accepté par la Financière agricole du Québec le 18 décembre dernier, le nouveau modèle du coût de production ovin entre en vigueur en janvier 2004, pour une période, selon le calendrier du Centre d'étude des coûts de production (CECPA), de cinq ans. Il est important de spécifier que pour 2004, on conserve les modalités d'application du programme de stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et maintient ainsi la couverture brebis-agneau de lait et brebis-agneau lourd. On considérera cependant les coûts réels de production afin d'établir la compensation du secteur brebis-agneau lourd.


Le tableau 2 présente la répartition des coûts de production 2002 pour les différents types d'agneaux produits du nouveau modèle. Ainsi, si ce dernier avait été appliqué en 2002, les producteurs auraient reçu respectivement 129,95\$ par brebis-agneaux lourds et 118,54\$/brebis-agneaux lait. Il s'agit d'un écart considérable pour l'agneau lourd où on a versé en 2002 126,43\$/brebis. Ce montant était le résultat d'un calcul basé sur la déclaration de vente des agneaux lourds et l'écart entre les coûts de production de la brebis du modèle et la brebis -agneaux de lait. Ainsi, en stabilisant les coûts de production réels des agneaux lourds, on couvre l'ensemble des coûts générés par cette activité indépendamment des revenus retirés dans les autres secteurs. Les producteurs devront toutefois s'assurer d'effectuer leur déclaration de ventes des agneaux comme c'était le cas lors des autres années afin de s'assurer d'une couverture adéquate de leurs revenus.

Tableau 2 : Coût de production par catégorie, 2002 (modèle 2002)

	BREBIS 473	AGNEAUX		
		Lait 178	Léger 90	Lourd 293
Total des frais variables	45 018	19,83	28,76	61,91
Total des frais fixes	11 092	1,48	2,56	5,48
TOTAL DES FRAIS MONÉTAIRES	56 110	21,31	31,31	67,39
TOTAL DES FRAIS NON MONÉTAIRES	31 896	8,04	13,88	21,48
REVENU STABILISÉ (RS)	88 006	29,35	45,19	88,87
Revenu stabilisé brebis+agneau/agneau		182,14	201,37	248,44
Revenu de vente des agneaux	-	85,20	96,46	139,23
Compensation prog. ASRA/agneaux		96,93	104,92	109,21
Compensation brebis-lait/brebis		115,35		
Compensation brebis-léger/brebis			124,85	
Compensation brebis-lourd				129,95
Compensation brebis lait-léger				118,54

Un document d'informations de la Financière agricole du Québec et de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec vous sera acheminé au début de 2004. Vous y trouverez de plus amples explications sur le nouveau modèle de même que la répartition des coûts par agneau.

Tout ce dont vous avez besoin pour vos emballages alimentaires



Le plus gros inventaire de sacs sous vide au Québec

Service de consultant gratuit pour tous vos projets d'emballage

Service de conception graphique

Estampage et pose d'étiquettes sur vos sacs

LA PRAIRIE :
100 Goyer #103, La Prairie,
Québec J5R 5G5
Tél. : (514) 234-4720 ou
(450) 444-4266 FAX : 444-7615

QUÉBEC :
1985, A.R. Decary,
Québec G1N 3Z8
Tél. : 1-888-396-4196 ou
FAX: 1-866-744-7615



Troupeau fermé - GenOvis
Statut Argent - Maedi - visna
F1 Dorset/Romanov
Béliers génotypés

Andrée Houle & François Roux
559, rue Des Muguets
Coaticook, Qc J1A 3A9
T I : (819) 849-3221
Fax : (819) 849-0475
froux1@videotron.ca

**Pour un agneau de qualité
et une meilleure rentabilité
de votre entreprise**

RÉGIE

SANTÉ



GÉNÉTIQUE

ALIMENTATION

**Faites l'essai du programme
pour agneau et brebis Purina.**

**Pour plus d'information concernant nos produits et services,
veuillez communiquer avec votre concessionnaire Purina.**

Info générale : 14501-676-8607
www.agriculture.com

LES PAGES DU CEPOQ

Génétique

Recherche

Santé

Vulgarisation



CENTRE D'EXPERTISE EN PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC (CEPOQ)

1642 rue de la Ferme, La Pocatière, Qc G0R 1Z0 Tél. : (418) 856-1200 * Télécopieur : (418) 856-6247 * infocepoq@cepoq.com * www.cepoq.com

Une équipe dynamique vouée au développement de la production ovine

Vous avez des questions ? Nous pouvons vous aider !

Le CEPOQ offre une multitude de services et met son expertise à votre disposition :

- Amélioration génétique des troupeaux
- Alimentation
- Recherche et développement
- Santé animale
- Régie
- Vulgarisation
- Et bien plus ...

Un nouveau projet de transfert technologique ...

Cet automne, un projet de transfert technologique sur l'utilisation du programme photopériodique AAC type CC4¹ a débuté dans 7 fermes provenant de différentes régions du Québec. Les fermes sélectionnées présentent des troupeaux dont la taille varie de 200 à près de 1000 brebis et sont composés de différentes races. Le programme lumineux AAC type CC4 vise l'induction de l'activité sexuelle chez les femelles à différents moments dans l'année et ce, par l'utilisation unique de la photopériode. Les différents groupes de femelles soumis à ce traitement lumineux sont exposés à un régime photopériodique alternant les jours longs et les jours courts à tous les 4 mois. Ce programme permet d'augmenter la productivité globale des élevages et contribue à échelonner la production sur toute l'année. Ce projet a déjà fait l'objet d'une étude dans le cadre d'un projet de maîtrise réalisé de septembre 2001 à juin 2003 à la Ferme Les Bergeries d'Amérique. Les résultats préliminaires ainsi qu'une description de cette étude ont d'ailleurs été présentés dans l'édition de l'Ovin Québec de juillet 2003. Le présent projet de transfert technologique vise donc à mesurer les effets à court, moyen et long terme sur la fertilité, la prolificité et la productivité des femelles et ce, dans différents environnements et avec différents génotypes. Un des objectifs de ce projet est également d'évaluer si les résultats préalablement obtenus seront répétables. Ce projet, d'une durée totale de deux ans, est réalisé en collaboration avec le CEPOQ, Agriculture et Agroalimentaire Canada et le Groupe de Recherche sur les ovins dirigé par le chercheur François Castonguay (AAC). Ce projet bénéficie du soutien financier du CDAQ.

Station d'évaluation des ovins du Québec, des épreuves sont en cours ...

Depuis le 15 décembre dernier, de jeunes béliers de race pure sont en épreuve à la station d'évaluation des ovins du Québec. Ces béliers proviennent d'élevages de plusieurs régions de la province. Les races Dorset, Polypay et Suffolk sont représentées. Les sujets en test possèdent tous un père supérieur à la moyenne de leur race au niveau des indices de sélection génétique GenOvis (ISM ou ISC selon la race). Les données recueillies permettront de préciser l'évaluation de ces jeunes béliers à fort potentiel. Les résultats de ces épreuves seront disponibles à la fin du test soit en mars 2004.

Le CEPOQ tient à remercier ses précieux partenaires pour leur soutien :

Le Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

La Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ)

la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ)

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Et tout autre partenaire impliqué de près ou de loin.

¹ AAC type CC4 : Programme de photopériode d'Agriculture et Agroalimentaire Canada ; Cameron J. et Castonguay F.; exposition à 4 mois de JC et 4 mois de JL ; 4 groupes de femelles.

Germain Blouin, agr.



Lorsqu'on est producteur d'agneaux, il y a des questions qui nous trottent souvent dans la tête: Est-ce que les performances des sujets reproducteurs de mon troupeau me permettent de rencontrer mes objectifs d'entreprise au niveau de la productivité et de la rentabilité? L'agneau que je produis est-il de qualité optimale? Un questionnaire sérieux répondra bien souvent à ces questions en mentionnant qu'il y a toujours place à amélioration. Comme il l'a été démontré dans plusieurs autres productions animales, lorsqu'on parle de productivité, de rentabilité et de qualité du produit, un élément de base doit être considéré en priorité : la génétique. En effet, la génétique constitue la base de n'importe quel système de production animale efficace. De façon imagée, on pourrait la comparer aux fondations d'une maison ou au moteur d'une voiture.

Pour évaluer si l'aspect génétique est bien contrôlé dans son troupeau, on peut se poser les questions suivantes : Est-ce mes objectifs de production sont bien déterminés? Est-ce que le choix de mes sujets reproducteurs est orienté en fonction de mes objectifs? Est-ce que j'utilise des outils d'évaluation génétique pour m'éclairer dans ma sélection? Quelle est la place de la génétique dans mon entreprise?

Parfois, on peut se sentir bien seul dans tout ce questionnement, mais détrompez-vous ! Bien des efforts sont actuellement consacrés pour développer et consolider les outils qui vous assistent dans votre travail d'amélioration génétique. Cet article a pour objectif de faire le point sur le plan d'action du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) dans le secteur de la génétique ovine pour les prochaines années.

Un plan d'action basé sur du solide

Les réalisations en cours et à venir dans le développement de la génétique ovine au

Québec constituent la suite logique d'orientations déterminées par deux sources principales : l'étude du généticien Jacques Chesnais qui analyse de façon complète notre schéma génétique ainsi que les recommandations du comité génétique du CEPOQ. Ce comité est composé de producteurs et d'intervenants pour qui l'aspect génétique de la production représente un sujet de grand intérêt.

Un sommaire de l'étude du Dr Chesnais a fait l'objet d'un article dans la parution de l'Ovin Québec de février 2003. Il ressort de cette étude qu'il existe un énorme potentiel en matière d'amélioration génétique ovine dans nos élevages, mais que ce



potentiel est fortement sous exploité. En effet, le taux de progrès génétique moyen par race est de faible à nul depuis les 10 dernières années. Pour mieux exploiter ce potentiel, un ensemble de mesures ont déjà été entreprises à l'intérieur du plan d'action qui s'échelonne sur une période de quatre ans.

Où agir en priorité ?

Lorsqu'on essaie de comprendre les raisons du faible taux de progrès génétique observé dans la dernière décennie, un élément important ressort de notre analyse : les objectifs de sélection sont loin d'être uniformes à l'intérieur de chacune des races. Par exemple, dans une race donnée, où l'on retrouve dix éleveurs différents, cinq d'entre eux peuvent avoir pour objectif d'améliorer le gain de poids des agneaux entre le sevrage et l'abattage alors que les cinq autres peuvent viser une amélioration de la prolificité. Chacun d'entre eux peut atteindre ses objectifs, mais en

bout de ligne, l'amélioration globale de la race sera nulle puisque l'amélioration des caractères de croissance comme le gain de poids se fait au détriment des caractères de reproduction comme la prolificité et vice versa.

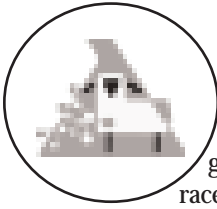
Les conséquences d'une telle hétérogénéité dans la détermination des objectifs de sélection d'une race sont très néfastes. En effet, il est connu que la génétique est une affaire de population. On a donc intérêt à augmenter au maximum le volume de sujets à sélectionner afin de pouvoir exercer une bonne intensité de sélection. Le fait de diviser une race en fonction de

deux objectifs opposés réduit grandement les chances de générer efficacement du progrès génétique puisque le choix est moins grand à l'intérieur de chacun des sous-groupes. Cette problématique prend encore plus d'importance au Québec, où le cheptel de chaque race est de taille relativement restreinte. Il est vrai qu'en Europe, il n'est pas rare d'observer deux orientations de sélection différentes pour la même race. Ces schémas d'élevage se retrouvent toutefois dans des cheptels où l'on dénombre de deux à trois cent milles brebis de la même race. Rappelons qu'au Québec, la race la plus représentée dans nos fermes est la Dorset avec 1981 brebis ayant agnelé en 2002 au programme GenOvis.

Clubs de race : travailler dans le même sens !

La formation et la dynamisation de clubs de race provinciaux constituent des actions essentielles qui permettront





d'orienter clairement le travail de sélection des éleveurs intéressés à l'amélioration génétique efficace de leur race.

En collaboration avec le CEPOQ et la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEM RPQ), les clubs de races devront effectuer les tâches suivantes:

- fixer des objectifs en termes de progrès génétique à réaliser dans la race ;
- définir les méthodes de sélection nécessaires pour y arriver ;
- mettre en place des schémas de béliers de référence et/ou d'élite ;
- développer des programmes de promotion pour les béliers issus de leur schéma.

L'objectif ultime de tout producteur ovin commercial est de produire des agneaux de qualité de façon rentable. L'objectif de l'éleveur de race pure est de produire des sujets reproducteurs qui permettront de produire ces agneaux de qualité. Les sélectionneurs membres de chaque club de race devront donc, au moment de fixer leurs objectifs de sélection, déterminer dans quels systèmes commerciaux leur race sera la mieux utilisée (Chesnais, 2002).

Des actions ont déjà été entreprises dans la dynamisation des clubs de race. Le CEPOQ et la SEM RPQ travaillent à définir les éléments à la base de la constitution des clubs de race afin que ces derniers soient en mesure de jouer leur plein rôle dans le schéma génétique. Deux rencontres de consultation ont déjà été effectuées en septembre et octobre derniers auprès des éleveurs membres de la SEM RPQ. On a pu y constater l'intérêt marqué des éleveurs à se regrouper par race respective à l'intérieur d'une structure provinciale. Des rencontres d'éleveurs intra-race auront lieu au début de l'année 2004.

La SEM RPQ aura un rôle important dans la mise en place de la structure des clubs. Le CEPOQ, de son côté, encadrera les éleveurs membres dans l'identification des sujets de génétique supérieure.

Contrôle à domicile, un outil essentiel et évolutif

Plusieurs actions sont en cours et ont pour but de poursuivre le développement du programme d'évaluation génétique des

ovins à domicile GenOvis qui rend déjà de fiers services aux éleveurs sélectionneurs. Ce programme est l'outil de référence avec lequel les éleveurs travaillent pour objectiver leur travail de sélection génétique.

Les caractères de carcasse seront évalués

Afin de répondre aux besoins des éleveurs, le CEPOQ travaille actuellement à développer un service d'évaluation génétique des caractères directement rattachés à la qualité des carcasses soient l'épaisseur de l'œil de longe et l'épaisseur de gras dorsal. Ce service sera greffé au programme GenOvis qui produit déjà des évaluations génétiques pour la croissance, les aptitudes maternelles et la prolificité.

Pour développer ce service, le CEPOQ est en train de déterminer de façon précise les méthodes d'ajustement des mesures brutes prises sur les agneaux vivants à l'aide de l'appareil à ultrasons Ultrascan 50. Ces travaux sont effectués dans le cadre du projet « Élaboration et validation des calculs des valeurs ajustées pour l'épaisseur de l'œil de longe et du gras dorsal » en cours présentement dans des troupeaux de la province. Ce projet permettra de produire des mesures ajustées qui pourront être utilisées par



les éleveurs pour faciliter leur travail de sélection. De plus les données cumulées contribueront à préciser le modèle de calcul des Écarts prévus chez les descendants (ÉPD) de l'épaisseur de l'œil de longe et l'épaisseur de gras dorsal. L'objectif ultime est de rendre ces ÉPD disponibles et de les intégrer, avec les autres ÉPD déjà développés, à l'intérieur d'un indice de sélection terminal complet et simple d'utilisation. Pour ce projet, le CEPOQ s'est associé avec des partenaires spécialisés tels que le Centre de développement du porc du Québec et Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin d'obtenir l'expertise néces-

saire à l'atteinte de ses objectifs.

Où sont les meilleures sujets ?

Cette question revient très souvent chez les éleveurs participants au programme GenOvis. Pour y répondre, Le CEPOQ développe présentement un rapport qui contiendra la liste des meilleurs sujets évalués par race, à GenOvis selon leurs ÉPD et indice de sélection maternelle (ISM) et croissance (ISC). Cet outil facilitera la diffusion de la génétique supérieure parmi les élevages et contribuera donc à améliorer la transmission du progrès génétique à travers les troupeaux.

Une tournée d'information

Les participants au programme GenOvis seront visités à leur ferme tout au long de l'hiver et du printemps 2004 par un professionnel de l'axe génétique du CEPOQ, accompagné, lorsque possible d'un conseiller local du MAPAQ ou des clubs d'encadrement technique ovin. Le but de cette tournée est de transmettre de l'information de pointe aux éleveurs sur l'utilisation des données d'évaluation génétique GenOvis à l'intérieur de leur propre troupeau. Cette activité s'inscrit dans un ensemble de mesures qui permettront d'améliorer l'encadrement des éleveurs au niveau de l'amélioration génétique des troupeaux.

Un comité inter provincial

Depuis 2000, le CEPOQ entretient un partenariat avec les responsables de l'évaluation génétique ovine en Ontario. L'utilisation conjointe du programme GenOvis résulte de cette association et permet aux éleveurs québécois de bénéficier de valeurs génétiques plus précises et comparables avec celles de nos voisins ontariens. Fort de cette expérience, le CEPOQ a élargi ce partenariat par la formation en octobre dernier, d'un comité de travail. Outre les professionnels du CEPOQ, nous retrouvons divers spécialistes en production ovine provenant du Québec et de l'Ontario. Cette équipe a pour mandat de structurer et de coordonner le développement des méthodes d'évaluation génétique des ovins au Québec et en Ontario. Parmi les dossiers sur la table à dessin, on retrouve l'évaluation génétique de l'intervalle entre les agnelages et la démonstration de la valeur prédictive des ÉPD.

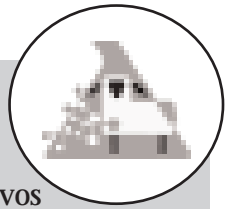
Et ça continue !

D'autres actions sont en cours et en développement au niveau des activités de testage en station, de diffusion de la génétique supérieure par insémination et de promotion des sujets de génétique supérieure. Ces travaux ainsi que tout ceux présentés dans cet article sont effectués dans un seul et unique but, permettre aux producteurs ovins de bénéficier d'outils de plus en plus performants qui leur permettent d'améliorer le potentiel génétique de leur troupeau et par le fait même la compétitivité de leur entreprise.

Si vous désirez obtenir plus de détails sur les travaux du CEPOQ et de ses partenaires en génétique ovine, communiquez avec Germain Blouin au 418-856-1200 poste 224 ou germain.blouin@cepoq.com.



Qui z - GenOvis



Voici un petit quiz qui vous permettra d'aiguiser vos connaissances en matière d'évaluation génétique des ovins. Les réponses se retrouvent à la page 22. Bonne chance !

VRAI OU FAUX !

1. Un bélier avec un gain de poids après sevrage de 700 grammes par jour transmettra toujours ses aptitudes de croissance à sa progéniture. _____
2. Le calcul des ÉPD d'un sujet tient compte de la performance de l'animal lui-même et des performances des sujets qui lui sont apparentés. _____
3. Un bélier Dorset avec un ÉPD poids à 50 jours maternel de +0,30 kg est supérieur à un bélier Polypay avec un ÉPD poids à 50 jours maternel de +0,15 kg. _____
4. Les ÉPD peuvent seulement être comparés entre les sujets d'un même troupeau. _____
5. Les nouveaux indices de sélection maternel (ISM) et croissance (ISC) de GenOvis sont calculés à partir d'une combinaison d'ÉPD. _____
6. Les sujets avec les meilleurs indices de sélection croissance (ISC) sont les sujets à privilégier chez les races maternelles. _____
7. J'améliore automatiquement mon troupeau de race pure paternelle si j'utilise des béliers avec des indices de sélection croissance (ISC) supérieur à 0. _____

Formation Santé ovine

Le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) a développé une formation de 15 heures sur la santé des ovins. Cette formation aborde la santé des agneaux, le syndrome de la brebis maigre, la vaccination, le contrôle des parasites, les mammites et l'utilisation des médicaments. Des ateliers pratiques en bergerie sont également prévus. Un nombre minimum de participants est requis. Des formations s'organisent ou peuvent s'organiser près de chez vous via votre Collectif régional en formation agricole. Contactez le ou la responsable de votre région. Voir le tableau ci-joint pour les détails.

En collaboration avec les Collectifs régionaux en formation agricole et Emploi-Québec.

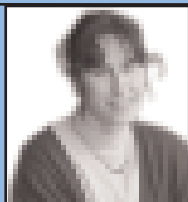


Région	Lieu	Dates	Pour information
Abitibi Témiscamingue	La Sarre Ville-Marie		France Carrière , Tél. (819) 629-2144 Ligne sans frais : (866) 629-2144 france.carriere@cslactem.qc.ca
Bas-St-Laurent et Côte-du-Sud	Rimouski Rivière-du- Loup	Février 2004	Linda Tremblay , Tél. : (418) 856-3443 collectifbslcsds@hotmail.com
Centre-du- Québec	Daveluyville	Février 2004	Guylaine Martin , Tél. : 819-758-6401 poste 2702 martin.guylaine@cgpvicto.qc.ca
Chaudière- Appalaches	St-Anselme	Février 2004	Sonia Dumont , Tél. : 418-228-5588 sdumont@upa.qc.ca
Estrie			Répondant en formation agricole Tél. : (819) 346-8905
Gaspésie-Iles-de- la-Madeleine	Baie-des- Chaleurs	Février 2004	Christian Côté , Tél. : (418) 392-4466 ccote@upa.qc.ca
Lanaudière	Joliette	7-8 février 2004	Marianne Gagnon , Tél. : (450) 753-7489 poste 243 mariannegagnon@upa.qc.ca,
Mauricie	Trois-Rivières	Février 2004	Mme Dany Doucet , Tél. : (819) 379-3195 poste 231 crfamauricie@bellnet.ca
Montréal-Laval- Laurentides	Mont- Tremblant	Avril 2004	Mme Dominique Guertin , Tel. : (819) 425-2710 Flores@cslaurentides.qc.ca
Montréal Est	St-Hyacinthe		Francine Dolbec , Tél. : 450-774-9154 poste 209 dolbec@st-hyacinthe.upa.qc.ca
Montréal Ouest	St-Rémi		Mélanie Lagacé , Tel. : (450) 454-5115 mlagace@upa.qc.ca
Région de Québec	Localité centrale		Manon Lepage , Tél. : (418) 872-0770 manonlepage@upa.qc.ca
Outaouais	Buckingham	21-22 Février 2004	Hélène Alary , Tél. et Téléc. : (819) 455-9472 h.alary@sympatico.ca
Saguenay-Lac- St-Jean-Côte- Nord	Alma	Février 2004	Gilles Lajoie , Tél. : (418) 542-2032 poste 225 Glajoie@upa.qc.ca

Site internet : www.formationagricole.com



Anne Leboeuf
Médecin Vétérinaire



LE COURRIER DU VET

Madame,

Je m'inquiète face aux personnes qui passent de fermes en fermes ou qui entrent dans ma bergerie sans prévenir, comme mon voisin, producteur agricole, que je retrouve parfois les deux pieds dans la mangeoire des brebis. Ai-je raison de m'inquiéter et comment faire pour composer avec ça?

Monsieur Iso Hassep, St-Salmonelles

Monsieur Hassep, vos inquiétudes sont tout à fait louables. En fait, depuis les crises de la fièvre aphteuse et de la vache folle, on entend beaucoup parler de biosécurité à la ferme. Ce concept permet d'éviter le transfert des maladies infectieuses d'une ferme à l'autre et donc de sécuriser le statut sanitaire d'un troupeau.

Les maladies peuvent en fait pénétrer dans un troupeau par différentes voies. **Le risque le plus élevé est associé à l'introduction d'ovins.** Véritables réservoirs de microbes, les moutons qui proviennent de l'extérieur peuvent introduire de nouveaux agents pathogènes pour lesquels les animaux de l'élevage ne sont pas immunisés ou déstabiliser le statut sanitaire existant. Le prêt de béliers entre élevages, une pratique encore trop fréquente, est à ce titre très dangereux. Un animal quittant l'élevage ne devrait pas y revenir, à moins de subir, comme tout nouvel arrivant, une période de quarantaine d'au moins un mois, dans un local ou une section séparés de la bergerie. Cette période permet de réaliser des analyses, de vermifuger et d'observer le développement de signes cliniques indicateurs de maladies qu'on ne veut pas introduire dans le troupeau. On y soigne les animaux après ceux du troupeau, en utilisant des bottes et des vêtements dédiés à cette fin. Après cette phase de quarantaine, les animaux achetés à l'extérieur devraient subir une période d'acclimatation de plusieurs semaines dans un parc adjacent à ceux des brebis de l'élevage, de façon à les immuniser face aux pathogènes présents dans votre élevage. Durant cette phase d'acclimatation, on utilise les mêmes bottes et vêtements pour les 2 groupes et, lorsque requis, on vaccine les animaux. En pratique, quarantaine et acclimatation sont souvent confondues.

Le contrôle des autres vecteurs animaux (rongeurs, chats, chiens, oiseaux, autres ruminants) demeure bien sûr essentiel.

Les visiteurs, comme ceux qui vous inquiètent M. Hassep, peuvent aussi jouer le rôle de vecteurs. Tout ce qui a été en contact direct avec d'autres animaux ou leur fumier est particulièrement à surveiller : bottes, vêtements, mains, équipements (échographe, tondeuse, pinces à tatouer ou à onglons, ...), roues de tracteur ou autres véhicules, ...

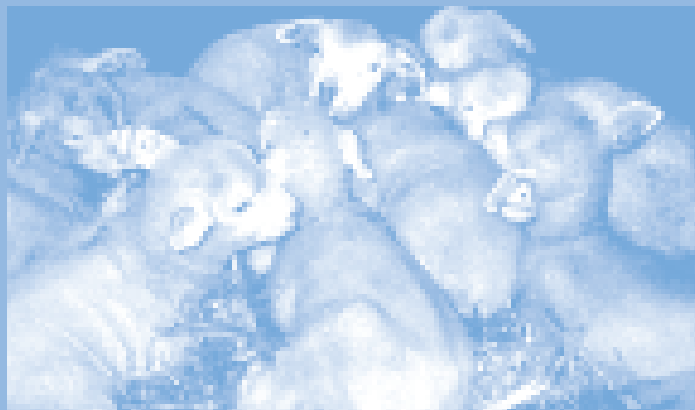
Là encore, il vous faut apprendre à gérer des risques. Sans nécessairement exiger un temps de retrait d'au moins 48 heures (durée depuis laquelle vos visiteurs n'ont pas été en contact avec d'autres animaux) comme c'est coutume dans de nombreuses fermes porcines, on peut mettre en place des petites règles simples à respecter :



bottes de plastique jetables pour tous les visiteurs (vous pouvez même garder une paire de botte de caoutchouc pour les quelques visiteurs réguliers comme votre vétérinaire, votre conseiller ou un voisin qui vient souvent vous donner un coup de main, ...), des chaussons spéciaux pour votre tondeur, faire enfiler une combinaison (chienne) de votre élevage à tout visiteur qui aura à manipuler les animaux, faire laver les mains avant de commencer à travailler, s'assurer que le matériel qui sera utilisé a

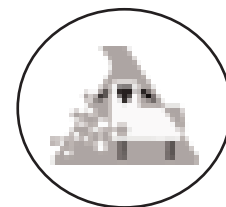
été adéquatement désinfecté, installer des pancartes interdisant l'entrée sans autorisation dans la bergerie.

Les éleveurs dont le troupeau a un statut sanitaire particulièrement élevé peuvent de plus demander aux visiteurs de prévoir leur passage en début de journée, ou même en début de semaine. Le plus important est de ne pas hésiter à en parler et d'exprimer clairement vos restrictions. La plupart des intervenants du milieu (éleveurs, vétérinaires, tondeurs, agronomes et techniciens) sont sensibles à l'importance de la biosécurité et vous appuieront dans votre démarche.



Gaston Rioux

médecin vétérinaire
Hôpital vétérinaire Ste-Odile,
Rimouski



L'UTILISATION DES MÉDICAMENTS

Comme praticien en production ovine, je suis souvent appelé à donner des conférences sur l'utilisation des médicaments aux producteurs ovins. Dans cet article, je vais essayer de résumer en quelques lignes les propos et les discussions que l'on a lors de ces rencontres.

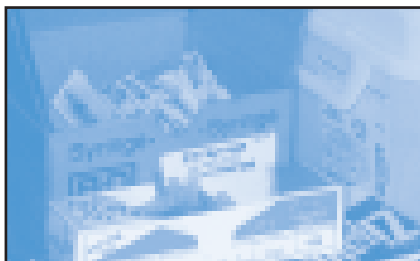
Souvent, lors des échanges avec les producteurs, j'aborde la question de l'utilisation des médicaments comme étant un privilège que l'on a, tant pour le médecin vétérinaire que pour les producteurs. En effet, la médecine vétérinaire est la seule profession où il est permis de prescrire des médicaments et de les distribuer. C'est ainsi beaucoup plus pratique pour l'éleveur qui n'a pas besoin de se déplacer à la pharmacie avec la prescription de son médecin vétérinaire. C'est aussi un privilège pour l'éleveur qui peut se constituer une pharmacie de base avec certains médicaments qu'il pourra utiliser au gré des conditions pathologiques rencontrées dans l'élevage. Cependant, ce privilège se transforme en obligations et en responsabilités très sérieuses tant pour le praticien que pour l'éleveur. Il faut conscientiser de façon constante les utilisateurs des médicaments pour toujours recentrer les obligations face à ce «privilège». Le but ultime est, bien sûr, de fournir au consommateur **un aliment sain et sans résidus**.

Dans cette optique, deux avenues s'offrent à vous : soit la production biologique où presque aucun médicament conventionnel n'est utilisé, soit l'utilisation adéquate d'une pharmacie raisonnée pour prévenir et contrer certaines maladies. Le but de cet article n'est pas de soulever une polémique entre les deux écoles de pensée mais plutôt d'essayer de tirer le meilleur de chaque alternative. La production biologique correspond à un certain créneau de marché qu'il faut satisfaire. Cependant, avec l'intensification de la production ovine dans le but de tirer un revenu acceptable de cet élevage,

il peut devenir difficile de se «passer» de certains groupes de médicaments. Sauf qu'il faut à tout prix éviter ce qu'on appelle la «régie en bouteille».

Avant d'utiliser des médicaments, il faut établir un programme de prévention adéquate dans le troupeau. En bref, il faut que le milieu des animaux soit adéquat, c'est-à-dire que la température, la ventilation, le niveau d'humidité, l'espace disponible et la désinfection des locaux soient tous adéquats. Il faut aussi porter une grande attention à l'alimentation que reçoivent ces animaux. Quand ces principaux points sont maîtrisés, on peut commencer à parler, entre autres, de régie médicale préventive. Citons ici les vaccins, les coccidios-tatiques, les suppléments vitamines (Vit E Se, A-D, B complexe), toutes ces classes de médicaments qui ont pour but de rendre les animaux plus résistants et plus aptes à faire face aux maladies.

En second lieu, les producteurs ont à se munir d'une pharmacie de base pour faire face aux situations courantes de la production ; citons ici un désinfectant



pour les nombrils, de la vitaminiques E-Se, A-D, de l'oxytocine, etc.

Avec son médecin vétérinaire, l'éleveur devra établir les besoins de médicament pour les situations d'urgence. Le médecin vétérinaire devra connaître et statuer sur les conditions les plus fréquentes rencontrées dans cet élevage en particulier. Il en

va de la responsabilité du professionnel de prescrire adéquatement le bon produit, les bonnes posologies, la route d'administration adéquate, le

bon entreposage. Les périodes de retrait doivent être clairement expliquées et comprises par l'éleveur. Au Canada, peu de médicaments sont homologués en production ovine. (c'est-à-dire que le gouvernement canadien a accepté les études et tests d'innocuité des compagnies pharmaceutiques, et a reconnu les périodes de retrait à prescrire. pour l'espèce ovine), ceci principalement à cause du petit cheptel ovin canadien. En effet il est peu rentable pour les compagnies propriétaires de certains médicaments d'investir sur les tests exigés par le gouvernement canadien puisque la distribution sera faible au pays. Cependant le médecin vétérinaire peut prescrire des médicaments non homologués mais il en va de sa responsabilité de fournir des posologies adéquates et des périodes de retraits sûres.

La bonne connaissance du troupeau et des conditions qui y sévissent permettra au praticien de limiter au minimum le nombre de médicaments et de s'assurer de leur bonne utilisation. Périodiquement, médecin vétérinaire et éleveur devront revalider la bonne compréhension de l'utilisation des médicaments de la pharmacie de l'éleveur.



Il faudra toujours vérifier les dates de péremption, les voies d'injection, les posologies et périodes de retrait. Il est fortement conseillé à l'éleveur de tenir un registre d'utilisation des médicaments et d'adopter une méthode adéquate de respect des périodes de retrait sur les animaux traités. Il est facile pour l'éleveur de perdre «le contrôle», s'il ne note pas et n'adopte pas un code précis de dépistage des animaux traités et périodes de retrait qui en découlent. Les voies d'injection des médicaments sont aussi très importantes à respecter; l'injection, par exemple d'un produit sous-cutané alors qu'il doit être injecté intramusculaire, peut empêcher sa bonne absorption et l'efficacité même du produit. Cependant si l'on veut préserver le plus possible la qualité de la carcasse, il faut bien sûr, quand on le peut, privilégier les médicaments que l'on peut donner par la voie sous-cutanée. Il faut aussi que tous les éleveurs adoptent, dans leur routine de traitement, le changement d'aiguille à chaque animal traité.

Ceci permet d'éviter la transmission de certaines maladies d'un individu à l'autre et la contamination du matériel et des médicaments par des agents pathogènes graves telle la lymphadénite caséuse ou le maedi visna.

Lors de mes discussions avec les éleveurs, je les invite souvent à se faire des fiches claires où l'on retrouve le nom du médicament, la posologie, la voie d'injection et les périodes de retrait pour chaque produit utilisé à la ferme. Ces fiches doivent se trouver à même la pharmacie pour une consultation rapide en situation de travail. La section pharmacie du guide de production ovine du CRAAQ peut fournir un excellent point de départ pour ces fiches.

Dans le travail quotidien de l'éleveur, il faut que celui-ci évite de sombrer dans une routine de traitement des animaux malades qui occasionnerait la surutilisation des médicaments. Assisté de son médecin vétérinaire, il doit comprendre et savoir identifier les principales pathologies de son élevage pour éviter d'utiliser

des médicaments non nécessaires, comme par exemple d'utiliser des antibiotiques dans le cas d'une déficience en vit B1 (polioencéphalomalacie). Trop souvent je vois des éleveurs utiliser un cocktail de médicaments regroupant des vitamines, des antibiotiques et des corticostéroïdes pour chaque animal malade, ce qui est fortement non recommandable.

J'espère que cet article aura suscité en vous des remises en question de la gestion de votre pharmacie et vous conscientisera sur le «privilege» et l'énorme responsabilité associés à l'utilisation des médicaments. Si l'on veut continuer d'exercer ce privilège et d'assumer cette responsabilité, il faut faire preuve d'une discipline rigoureuse dans toutes les étapes de la gestion des médicaments, de la prescription par le médecin vétérinaire jusqu'à l'expédition de sujets à l'abattoir. Les moutons ne s'en porteront que mieux et le consommateur aussi, avec un aliment sain et sans résidus.

Investissez dans votre entreprise adopter la race Arcott Rideau

Bergerie Cavallée enr.	(418) 277-2175	Ferme RJDO senc.	(418) 856-5140
Les Bergeries d'Amérique	(418) 889-9189	Windy Hill Farm	(819) 838-5538
Bergerie Bedon de Laine	(819) 227-2999	Ferme Amki enr.	(418) 842-2637
Ferme DIOPAQ	(418) 498-3881	Groupe Agrovén	(450) 922-1878
Bergerie Bedon d'Laine senc.	(418) 936-3842	Gilles Dubé	(418) 598-6501

Béliers disponibles :

Identification	Éleveur	Né le	Naissance	pls ajs 50j	pls ajs 100j	GMQ	EPD 50j mat	ISM
RIDO 55N	F. RIDO	2fév03	double	29.7	51.5	0.44	0.16	1.73
RI 30N	B. Bedon de Laine	11mars03	double	20.4	43.5	0.46	0.26	1.90

LES MYCOTOXINES CHEZ LES OVINS ...

POUR Y VOIR UN PEU PLUS CLAIR !



Dany Cinq-Mars, agr. PhD. MAPAQ
Marie Vachon, agr., CEPOQ
Johanne Cameron, agr., CEPOQ

Pourquoi y a-t-il des mycotoxines dans les grains cette année?

La saison de croissance qui s'achève s'est démarquée des autres par un printemps sec. Il s'en est suivi un mois de juillet et une partie du mois d'août très humide avec de fréquentes précipitations. Puis septembre a été plus sec. Lorsqu'un grain de céréale atteint sa maturité dans des conditions d'humidité élevée on retrouve des conditions favorables à la croissance de moisissures sur les plants, directement au champ. Ce sont ces conditions qui seraient responsables de l'importante contamination des grains qui ont subi des conditions d'humidité persistante pendant leur période sensible à la croissance des moisissures.

Que sont les mycotoxines?

Les moisissures sont partout dans la nature. Elles se reproduisent par sporulation. C'est-à-dire l'émission de spores visibles sous forme de poussière grisâtre qui émanent des aliments sur lesquels les moisissures ont poussé. On retrouve diverses moisissures. Celles du genre *Aspergillus*, *Penicillium* et *Fusarium* peuvent produire une substance toxique que l'on appelle mycotoxine. Ce mot est composé de deux parties : myco signifie champignon microscopique et toxine pour substance toxique. Donc mycotoxine pour substances toxiques produites par des champignons microscopiques.

Les moisissures ne produisent pas nécessairement des mycotoxines. Ainsi, la présence de moisissures sur des aliments ne confirme pas la présence de toxines.

Les spores de ces champignons microscopiques se retrouvent partout. Si les conditions d'humidité deviennent favorables et qu'il y a présence de matière organique, les moisissures vont se développer avec possiblement production de mycotoxines. Cette année, on assiste surtout à la production de toxines au champ. Mais elle peut se produire dans les grains récoltés trop humides, mal entreposés dans des milieux humides. Même les foin et la paille ne sont pas épargnés.

Qui sont-elles?

Dans les climats tempérés comme ceux que nous vivons au Québec et au Canada, les mycotoxines les plus fréquemment retrouvées sont les trichotécènes, comme la vomitoxine ou déoxynivalénol (DON) et la nivalénol (NIV). On retrouve aussi, la toxine T-2, la toxine HT-2, la zéaralénone (ZEN), les fumonisines (FB), comme la FB₁. On retrouve également les ochratoxines, comme l'ochratoxine A (OA) et l'ergot (Charmley et Trenholm 2000).

Quels sont leurs effets?

Chez les animaux, les effets généraux ont trait à une baisse générale dans les performances zootechniques, des problèmes de reproduction et à une diminution de l'efficacité du système

immunitaire, entraînant une sensibilité accrue aux maladies et infections. Plus spécifiquement Charmley et Trenholm (2000), dans leur revue sur le sujet, rapportent des baisses de consommation, des baisses de fertilité, des intoxications manifestées au niveau des reins, du foie, des poumons et des tissus neurologiques. Dans des cas extrêmes, certaines toxines conduisent à une augmentation de la mortalité, alors que l'effet cancérigène de d'autres toxines est également documenté.

Quels sont les seuils acceptables?

Le tableau 1 constitue les normes canadiennes en ce qui a trait aux principales mycotoxines rencontrées dans les aliments du bétail. Dans ce tableau, on rapporte les seuils acceptables des différentes mycotoxines. À cela, il faut ajouter l'effet additif ou synergique lorsque plus d'une mycotoxine est présente dans un même aliment. En effet, la présence d'une mycotoxine dans les aliments du bétail demeure souvent un indicateur de la présence de d'autres toxines. De plus, lorsque plusieurs de ces substances sont présentes dans un aliment les effets sont aggravés pour une concentration donnée, comparativement à chacune des toxines prises séparément.

Par ailleurs, les ruminants comme les ovins, possèdent une certaine capacité de dégradation des mycotoxines. En effet, la T-2, HT-2, DON et DAS sont dégradés en composés moins toxiques, dans un rumen fonctionnel (Yiannikouris et Jouany 2002). Il en serait de même pour l'OTA. Dans ce dernier cas, la dégradation ruminale serait réduite significativement lorsque les animaux reçoivent une ration riche en concentrés, comparativement à une autre à base de fourrage. D'où l'importance de garder un rumen fonctionnel et en santé.

Comment prévenir l'intoxication des moutons?

Détecter la présence de mycotoxines

Tel que mentionné précédemment, les mycotoxines retrouvées dans les grains et les fourrages peuvent avoir des effets négatifs sur les performances et la santé des moutons. Pour les aliments produits à la ferme et lors de l'achat d'aliments, il est donc recommandé de s'informer sur la présence et les niveaux de mycotoxines contenus dans ces derniers. De plus, si les animaux présentent des signes d'intoxications (baisse d'appétit, diminution des performances,...) et qu'il ne semble pas y avoir d'autres explications, il est possible que les toxines soient en cause.

Pour savoir si des toxines sont présentes dans les aliments et en connaître les niveaux, il est nécessaire de prélever un échantillon et d'effectuer une analyse en laboratoire sur ce dernier.

L'échantillonnage

Lors du prélèvement d'un échantillon pour fin d'analyse, que ce



soit pour connaître la valeur nutritive, le contenu en mycotoxines ou autres, on vise toujours à ce qu'il soit représentatif du lot d'aliment. Pour les grains, on recommande de prélever des sous-échantillons à 15 à 20 endroits différents dans le lot, puis de mélanger le tout pour former un échantillon final. Cet échantillon doit ensuite être bien identifié puis envoyé au laboratoire pour l'analyse. Plusieurs meuneries offrent le service d'analyse de laboratoire et peuvent vous appuyer pour la prise d'échantillon.

Contrôler l'alimentation

Le meilleur moyen d'éviter les problèmes liés aux mycotoxines est de fournir des aliments exempts aux animaux. Bien que cette situation soit idéale, elle n'est pas toujours possible pour des raisons pratiques et économiques. Alors, s'il est nécessaire d'alimenter les moutons avec des aliments contaminés par les mycotoxines, on recommande de ne pas dépasser les seuils cités dans le tableau 1. Ces seuils sont exprimés en mg/kg ou en ug/kg soit ppm et ppb respectivement de ration totale (MS). De plus, il ne faut pas seulement tenir compte de la teneur en mycotoxines d'un seul aliment mais plutôt de l'ensemble de la ration. Un mélange de grains sains et de grains contaminés pourrait faciliter la formulation de ration respectant les seuils.

Il est important de mentionner que la sensibilité des animaux aux mycotoxines est accrue par leur niveau de production et le stress qui leur est imposé. Il faut donc être encore plus vigilant qu'à l'habitude et réduire les stress environnementaux et alimentaires au minimum. Les apports supplémentaires en vitamine E et en sélénium sont recommandés.

Certains additifs alimentaires peuvent être ajoutés aux moulées pour réduire l'exposition des animaux aux moisissures et aux mycotoxines. De plus, des matières absorbantes, tels l'argile et le charbon activé, pourraient réduire les effets négatifs qu'ont les mycotoxines chez les animaux.

Comment prévenir l'intoxication à la base ?

Les producteurs qui cultivent leurs grains à la ferme peuvent poser certaines actions concrètes pouvant limiter le développement de toxines dans les aliments du bétail. Ces interventions s'échelonnent tout au long de la saison de culture, du semis jusqu'à l'entreposage de la récolte

Un peu de planification avant le début de la saison culturale ...

Plusieurs actions concrètes peuvent être appliquées en début de saison afin de limiter le développement de moisissures et la présence de mycotoxines dans la récolte à l'automne. Un premier principe à respecter est la rotation des cultures. Les rotations de cultures permettent d'éliminer la persistance des maladies et des moisissures entre les différentes saisons de culture. Il est ainsi important de connaî-

tre le précédent cultural d'une parcelle et de semer une espèce végétale qui ne sera pas susceptible aux mêmes maladies que la culture de l'année antérieure. Ainsi, des céréales telles que l'orge, l'avoine et le blé ne devraient pas être semées dans une parcelle où le précédent cultural était du maïs ou un de ces types de grains. Par conséquent, il est recommandé d'effectuer des rotations avec des cultures de pois, de luzerne ou de soya. Ces rotations améliorent les propriétés du sol cultivé, comme chez certaines plantes fixant l'azote dans leurs racines, ou encore d'autres produisant des racines pivotantes profondes. De plus, la présence de ces dicotylédones permet de briser le cycle des maladies et de limiter la propagation des moisissures dans les résidus de culture d'une saison à l'autre.

Parallèlement à la rotation des cultures, il faudrait éviter de semer des céréales comme l'avoine, l'orge et le blé près des parcelles de maïs. Ceci permet de limiter la dérive des spores des champs de céréales vers ceux de maïs.

Les hybrides et les variétés choisis doivent également être adaptés à la zone de production (unités thermiques) afin d'être en mesure de récolter la culture au stade de maturité désiré à l'automne suivant et surtout à un niveau d'humidité adéquat pour assurer la conservation des grains. Lorsque vient le temps de semer, il est toujours important de respecter le taux de semis prescrit afin d'éviter les populations trop élevées qui risquent d'augmenter le niveau d'humidité de la culture au champ.

Du semis à la récolte ...

Durant la saison de culture et avant la période de récolte, il est important de réduire les dommages qui peuvent affecter les grains. Parmi les ravageurs, on retrouve, entre autre, les oiseaux et les insectes. Ces envahisseurs nuisibles peuvent endommager les grains, les rendant ainsi plus susceptibles au développement de maladies indésirables. Les bris à la surface des grains constituent des portes d'entrées favorables à la croissance des moisissures qui y retrouvent toutes les conditions propices à leur développement.

Avant la récolte, il est important de nettoyer le matériel qui servira à récolter la culture, ainsi que tout le matériel utilisé pour la manutention des grains. Il est important de porter une attention toute particulière au matériel d'entreposage.

La récolte ... plus de précautions nécessaires ...

Au moment de la récolte, si l'humidité est supérieure à 15%, un ajustement adéquat de la batteuse permettra de limiter le bris des grains et ainsi le développement de moisissures dans la récolte. Évidemment, dans ce cas un séchage rapide s'impose, sinon les moisissures vont se développer de toutes façons, à moins bien sur que la conservation se fasse sous forme humide. En présence d'un champ



infecté par la maladie, les zones les plus affectées ne devraient pas être récoltées afin de limiter la propagation de l'infection à la récolte. Le criblage est également très important. Cette pratique permet d'éliminer les grains brisés et les débris de cultures qui peuvent favoriser le développement des moisissures. Il est à noter que des moisissures comme *Fusarium* croissent rapidement lorsque les conditions d'humidité sont supérieures à 15%. De plus, bien que certaines espèces de moisissures ne peuvent croître sous des températures fraîches, plusieurs espèces de *Fusarium* peuvent se développer même sous le point de congélation. Ainsi, il est erroné de croire que les températures automnales fraîches limitent le développement des mycotoxines. Une récolte hâtive est donc généralement préférable car elle réduit le développement et la propagation des maladies et des moisissures qui peuvent produire des toxines.

L'entreposage ... un peu de finition après la récolte

Dans le cas des grains entreposés secs, certaines recommandations doivent être suivies afin d'éviter le développement de moisissures et de toxines. En général, on recommande d'éviter d'entreposer des grains qui présentent des niveaux d'humidité supérieurs à 12% ou 13%. Ainsi, il est important de faire sécher les grains aussitôt que possible après la récolte. Durant l'entreposage, la ventilation devrait être adéquate dans les structures d'entreposage afin de limiter le développement des moisissures. Il est également recommandé de veiller fréquemment la récolte entreposée afin de détecter tout signe de développement de moisissures, de chauffage anormal ou de tout autre indice de détérioration de la récolte. Il est finalement important de limiter les variations de température entre les grains contenus dans les structures d'entreposage et la température extérieure. Des différences de températures trop importantes peuvent augmenter les risques de condensation sur les parois internes du silo, augmentant ainsi le niveau d'humidité sur les grains et accentuant le risque de développement de moisissures.

La « détoxification » des grains

Il existe des traitements mécaniques, chimiques et thermiques permettant de réduire la présence des toxines dans les grains. Par exemple, les grains ratatinés, les grains trop petits ou cassés et les poussières peuvent être retirés par une simple méthode de densité. Les moisissures qui se retrouvent à la surface des grains peuvent être en partie éliminées par le trempage, le décorticage du grain ou le nettoyage à l'air forcé. Des traitements thermiques, tel que le rôtissage permettent également de réduire la concentration de mycotoxines dans les aliments servis au bétail.

C'est tout?

Non, ce n'est pas tout. Un texte plus complet sera disponible sur le site d'Agri-Réseau, Industrie ovine sous peu. Vous pouvez également communiquer avec nous pour obtenir plus d'information.

RÉFÉRENCES CONSULTÉES

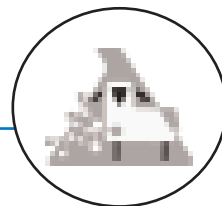
- ADAMS R. S. et coll. 1993.
<http://www.das.psu.edu>
- AZAR C. et coll. 2001.
http://www.coopfed.qc.ca/coopereur2/contenu/archives/avril_2001/p42_mycotoxines.htm
- CHARMLEY, L.L. et Trenholm, H.L. 2000.
<http://www.inspection.gc.ca/francais/anima/feebet/quelnew/mycof.shtml>
- DUPCHAK K. 2002.
<http://www.gov.mb.ca/agriculture/livestock/nutrition/bza00s01.html>
- LEFEBVRE D et coll. 2003.
<http://www.agrireseau.qc.ca/bovinslaitiers>
- RICHARD S.A. et coll.
<http://www.das.psu.edu/teamdairy/>
- WHITLOW, L.W. et W.M. Hagler. 2001.
http://www.agrireseau.qc.ca/bovinslaitiers/Documents/2001_Whitlow.pdf
- YIANNIKOURIS, A. et Jouany, J.-P. 2002. INRA. Prod. Anim. 15 : 3-16.

Tableau 1 Concentrations maximales admissibles ou seuils de tolérance recommandés de mycotoxines retrouvées dans les aliments du bétail¹

Type de mycotoxines	Aliment	Seuils maximums mg/kg M.S.	Commentaires ²
Vomitoxine ou déoxynivalénol (DON)	Ration totale bovins	5	Bovins adultes, non en lactation. Probablement applicables aux ovins : remplacement, entretien 15 premières semaines gestation
	Ration totale autres bovins	2	Jeunes veaux et adultes en lactation. Probablement applicables aux ovins : jeunes agneaux et brebis fin gestation, lactation
HT-2	Ration totale bovins	0,1	Probablement applicables aux ovins : toutes classes d'ovins, sauf « brebis laitières »
	Ration totale animaux laitiers	0,025	Brebis laitières dont le lait ou ses dérivés sont destinés à l'alimentation humaine. Cette toxine peut se retrouver dans le lait
Diacetoxyscirpénol (DAS)	Porcs	< 2	Pas de recommandation pour les ruminants
T-2	Porcs, volailles	< 1	Pas de recommandation pour les ruminants
Zéaralénone (ZEN)	Vaches, ration totale	10	Si seulement la ZEN est présente
	Vaches, ration totale	1,5	Si d'autres toxines sont présentes dans l'aliment
	Moutons, ration totale	entre 0,25 et 5	Données imprécises. Probablement plus sensibles si autres toxines présentes
Ochratoxine A (OA)	Porcs, volailles	entre 0,2 et 2	Aucune donnée chez les ruminants
Ergot	Bovins, moutons, chevaux, ration totale	entre 2 et 3	Teneur maximale recommandée en alcaloïdes
Fumonisine	Ruminants reproducteurs, ration totale	15	Cette toxine affecterait peut-être les fonctions reproductrices
	Bovins, ovins et caprins de plus de 3 mois, ration totale	30	Animaux pas soumis à la reproduction

1- Adapté de Charmley et Trenholm (2000). L'aliment ne devrait en aucun temps dépasser ces teneurs.

2- Certaines valeurs exprimées dans ce tableau ne sont pas spécifiques aux ovins. Par contre, elles sont valables pour les bovins qui sont des ruminants comme le sont les moutons. On suppose ici que les concentrations maximales s'appliquent également aux ovins, tel qu'indiqué dans la colonne " commentaires ".



Qui z - GenOvis

LES RÉPONSES !

- Faux** : Le gain de poids de ce bélier est dû à la combinaison des facteurs génétiques et environnementaux. Il est possible que cette performance soit attribuable à une régie d'en grasement exceptionnelle et/ou que le béliers ne transfère pas son bagage génétique à sa progéniture.
- Vrai** : De cette façon, il est possible d'évaluer le potentiel de transmission du bagage génétique d'un sujet à sa progéniture puisque les performances des lignées sont compilées sur plusieurs générations pour obtenir la valeur d'ÉPD.
- Faux** : On ne peut pas comparer les ÉPD de deux sujets s'il ne sont pas de la même race.
- Faux** : Les ÉPD des sujets de race pure peuvent être comparés à travers tous les troupeaux d'une même race en autant qu'ils aient des liens génétiques.
- Vrai** : L'ISC permet d'identifier facilement les sujets dont la progéniture aura une croissance rapide de la naissance jusqu'à l'abattage alors que l'ISM permet d'identifier les sujets dont la progéniture femelle produira plus d'agneaux par agnelage et sévrera des agneaux plus lourds.
- Faux** : L'ISC est destiné à être utilisé en sélection de races paternelles. En sélectionnant les races maternelles strictement sur des caractères de croissance, on risque fortement d'affecter les caractères de reproduction et l'aptitude laitière de ces races.
- Faux** : Si l'ensemble des brebis du troupeau ont une moyenne d'indice de sélection croissance (ISC) de 0,45, il faut que les béliers utilisés ait des ISC au moins supérieurs à la moyenne du troupeau soit supérieur à 0,45.

Producteurs participant au projet pilote Maedi visna en date du 10 décembre 2003

Ferme	Nom de l'éleveur	Municipalité	Téléphone	race 1	statut accordé
AGRONOVIE	BOUFFARD MARIE-FRANCE	GRANBY	(450) 379-5298	Polypay / Rideau	
BERGERIE CLEROLE	LECLERC CLÉMENT	ST-PAMPHILE	(418) 356-3028	Arcott-Rideau	
BERGERIE DE L'ESTRIE	HOULE ANDREE	COATICOOK	(819) 849-3221	Romanov	Argent
BERGERIE DU MARGOT	SYLVAIN ARBOUR	BONAVENTURE	(418) 534-3701	Dorset	
BERGERIE LAVALLÉE	PERRON GUYLAINE	ST-UBALDE	(418) 277-2175	Arcott-Rideau	Argent
BERGERIE PATRIOTE	JOBIN ERIC	ST-APOLLINAIRE	(418) 881-4066	Dorset	Argent
BERGERIES MIMÉAULT	MIMÉAULT MARC	ST-STANISLAS-DE-KOSTKA	(450) 377-8209	Dorset	
CEPOQ	CEPOQ	LA POCATIERE	(418) 856-6322	Dorset	Argent
CLOCHE DES ALPES	IMHOF LUZIA	STE-SOPHIE-D'HALIFAX	(819) 362-2531	Boolys	
ENTR. LE MOUTON BLANC	WHITE RACHEL	LA POCATIERE	(418) 856-6627	Lacaune/East Fr.	
FERME AMKI	JACK GARY	QUEBEC	(418) 842-2637	Arcott-Rideau	Or
FERME ARC-EN-CIEL	LECLERC YVON	WEEDON	(819) 877-3658	Romanov	Or
FERME FEBER	BEAULIEU FRANCIS	ST-HUBERT-DE-RIV.-DU-LOUP	(418) 497-2146	Dorset	Or
FERME JMJ GILBERT SENC	GILBERT JEAN MARC	COOKSHIRE	(819) 875-5124	Finnoise	Or
FERME LAURENS	LAURENS GERARD	STE-CLOTHILDE-DE-HORTON	(819) 336-3681	Romanov	
FERME LENIQUE	GENDRON SOPHIE	ST-DENIS-DE-KAMOURASKA	(418) 498-3254	Polypay	
FERME RIDO	RIOUX SONYA	LA POCATIERE	(418) 856-5140	Arcott-Rideau	Argent
GRIPETTE'S HOUSE	LAVOIE LISETTE	ST-ANTOINE-ABBÉ	(450) 826-4901	Kathadin	
LA MOUTONNE...RIE	BÉDARD DIANE	ST-VALÉRIEN DE MILTON	(450) 793-3129	Arcott-Canadien	

Cette liste correspond à tous les troupeaux participant activement au projet-pilote et ayant accepté que leurs coordonnées soient rendues publiques. Six autres troupeaux préfèrent garder leur participation confidentielle.

Le statut **Argent** reconnaît que tous les animaux de plus de 6 mois ont obtenu un résultat négatif à l'analyse sérologique pour le maedi visna et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites.

Le statut **Or** reconnaît que, à 2 reprises dans un intervalle de 4 à 8 mois, les analyses sérologiques de tous les animaux de plus de 6 mois ont conduit à des résultats négatifs et que le troupeau respecte les règles de biosécurité prescrites.

Les troupeaux n'ayant pas encore de statut sont en processus d'assainissement et tentent de respecter les règles de biosécurité recommandées. Certains sont très près de l'atteinte du statut et peuvent être considérés à faible risque.

Pour information, consulter le site internet du CEPOQ (www.cepoq.com) ou contacter Anne Leboeuf, vétérinaire au CEPOQ, (418) 865-1200 ou anne.leboeuf@cepoq.com.



FERME FEBER

Francis Beaulieu et Édith Lavoie

174, route 291 Sud
Saint-Hubert de RDL Qc G0L 3L0

**ÉLEVEUR DORSET PUR- SANG
Statut OR**

Évalué et supervisé.
Troupeau naturellement désaisonné.
264 jours d'intervalle entre les agnelages.
Moyenne des poids des agneaux 50-100 jours
supérieure à la moyenne Québec-Ontario.
Béliers de tous les âges et femelles disponibles.

Réservez tôt !

418.497.2146

Ferme Rido S.E.N.C.
Sonia Rioux et Luc Martin DeRoy

Éleveur de race pure
ARCOTT-RIDEAU

130, Rang 1 Est - La Pocatière (Québec) CANADA G0R 1Z0
Téléphone : (418) 856-5140 - lmdrse@globetrotter.net

Cours de tonte niveau I

FERME JAMIPO

Journées disponibles pour inscription :

Janvier 17-18-31

Février 7-8

Mars 6-7-20-21

Information :

Nicole Blanchard

Ferme Jamipo

260 ch. Petit Esprit, L'Épiphanie

Tél. : (450) 588-2875

nicolelatondeuse@hotmail.com

durée : 1 jour



Pour ne pas alimenter
votre élevage au hasard,
choisissez SHUR-GAIN!

- **A**nalyse en laboratoire
de vos fourrages,
- **P**roduits personnalisés
en fonction des besoins
de votre élevage,
- **Q**ualité garantie,
analyse préventive pour
le cuivre de tous les
produits.

Pour plus de renseignements, contactez
votre Centre de Service Shur-Gain

**ALLIANCE
AGRO-TECH**

Montréal, Qc
418 773-7713

**Messerie
Bélair
LABRY inc.**

St-Noël, Qc
418 776-2929

de

St-André Station, Qc
(418) 492-2660

**Messerie
Acouba inc.**

Cocagne, Qc
(418) 862-3801



Étiquettes officielle pour la classification des agneaux

Date limite dernière commande : 23 janvier 2003



Bergerie : _____ Date : _____

A/S : _____

Adresse (rural) : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____ P.O. : _____

CÔTÉ FEMELLE

A: Numéro de producteur officiel *



* Communiquez avec la FPAMQ pour votre numéro de producteur officiel au : (450) 679-0530 poste 8398

CÔTÉ MÂLE

B: Numéro d'identification :

_____ À _____

C: Lettre de l'année : _____



Quantité d'étiquettes (multiple de 100) : _____

Pince Tip Tag



Quantité : _____

Signature : _____

Transport gratuit 100\$ et plus



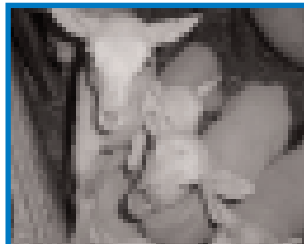
SVP Tél écopier : 450-674-4415

Nancy Bergeron et Michel Reid

Bergerie de La Chouette

Sujets reproducteurs
(Race Pure Dorset et Hybrides prolifiques F1)
Troupeau fermé, suivi genovis, génotypé, testé maedi visna.

180, Rang du Pied de la Côte, Maskinongé, Qc J0K 1N0
(819) 227-1256 bergerie.chouette@infoteck.qc.ca



Arcott Rideau

Sujet pure sang
Hybrides Dorset/Rideau

Ferme Anki Enr.

17265 boul. Valcartier
Québec, G2B 3W4
Tél. : (418)842-2637
Télé. : (418)842-0423
fermeamki@sympatico.ca

Statut or
Genovis

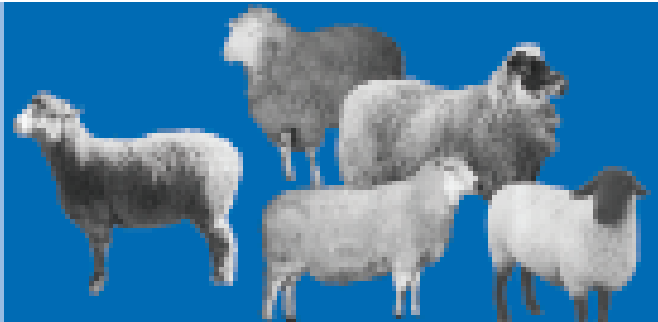
Reproducteurs disponibles en
tout temps

SÉLECTION
GÉNÉTIQUE

RACE
PURE



LA CHRONIQUE DE LA SEMRPQ



SOCIÉTÉ DES ÉLEVEURS DE MOUTONS DE RACE PURE DU QUÉBEC (SEMRPQ)

227, route 230 ouest, Saint-Philippe-de Néri Qc G0L 4A0 Tél. : (418) 498-3887 Télécopieur : (418) 498-3889 semrpq@globetrotter.net

HISTORIQUE

Suite à une rencontre avec Jacquelin Moffet, président de la SEMRPQ, nous avons eu le désir de modifier la présentation de la Société au sein du Ovin Québec. Président depuis maintenant 12 ans de la SEMRPQ, Jacquelin Moffet s'est investi au sein de la société afin de développer la production ovine et surtout afin de mettre en application des techniques de sélection d'animaux au point de vue génétique et combler davantage le marché d'année en année. Témoin des modifications du membership et des orientations de la Société, il croit fortement en la qualité de l'agneau du Québec et souhaite vivement garder cette réputation. Cela n'est possible que par le déploiement d'efforts en continue, dit-il. Pour cela, il est important de voir à sélectionner les meilleurs animaux dans les races en passant par une bonne sélection de base et l'amélioration de celles-ci par tous les moyens disponibles.

Nous vous proposerons dans les Ovin Québec à suivre un historique de la SEMRPQ présentant des moments importants dans l'histoire de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec. Évidemment, toute demande sera la bienvenue afin de répondre adéquatement aux interrogations de nos lecteurs.

Existant depuis 1895, soit depuis 108 ans, la SEMRPQ prend son indépendance du gouvernement en 1945 et établit sa charte : Promotion des races; Promotion des politiques gouvernementales et défense des intérêts des producteurs. À l'époque, la Société agissait à titre d'intermédiaire afin de mettre en application les politiques gouvernementales pour des programmes spécifiques et les améliorer. Le programme de femelles reproductrices en est un bon exemple. La SEMRPQ se présentait davantage comme un moyen de communication.

Objectifs de la SEMRPQ

- Regrouper les éleveurs de moutons de race pure, protéger et défendre leurs intérêts;
- Favoriser le développement de l'élevage des moutons de race pure dans la province, étudier, adopter et préconiser des méthodes propres à son amélioration;
- Coopérer avec le MAPAQ et les sociétés d'élevage dans leur travail d'amélioration du mouton.

Dorset

LES MOUTONS DE RACE PURE

La race Dorset se divise en deux groupe; les Dorset sans corne et les Dorset avec cornes.



Dorset sans corne

Une des races ovines les plus populaires au Canada, le Dorset sans corne est le descendant du Dorset avec cornes qui est une des races les plus répandues dans le sud de l'Angleterre et au pays de Galles depuis le 16ème siècle. Le Dorset sans cornes résulte d'une mutation effectuée au Collège de l'état de la Caroline du Nord au États-Unis. Le Dorset sans cornes a été acceptée par le système d'enregistrement américain en 1956. Les Dorset sans cornes représentaient le plus grand nombre d'enregistrements au Canada en 1995 et 1996.



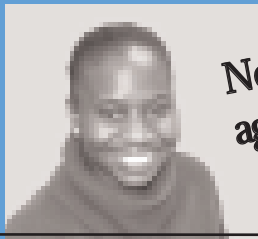
Dorset avec cornes

Le Dorset avec cornes nous vient de l'Angleterre et du pays de Galles où cette race est établie depuis le 16ème siècle. Importé au Canada durant le 19ème siècle, ce mouton a été l'une des pierres angulaires de l'industrie ovine canadienne pendant de nombreuses années. Après l'introduction du Dorset sans cornes au cours des années 50, beaucoup d'éleveurs remplacèrent leurs effectifs par des Dorset sans cornes de race pure et il en résulta une baisse du nombre de moutons Dorset avec cornes. Différents types du Dorset avec cornes ont été développés dans divers pays. Le type canadien possède de nombreuses caractéristiques provenant des moutons britanniques de l'ancien style qui continuent d'être populaire ici. Il est plus court et de plus petite taille que son équivalent aux États-Unis et en Australie. Il est à noter que le Dorset avec cornes et le Dorset sans cornes ont plusieurs caractéristiques en commun.

Source :

Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

Site internet : Société Canadienne d'Enregistrement des Animaux : www.clrc.ca
Société Canadienne des Éleveurs de Moutons : www.sheepbreeders.ca
Exposition Royale de Toronto : www.royalfair.org



Ndeye Marie Diallo,
agr., M Sc.

Portrait de la production ovine



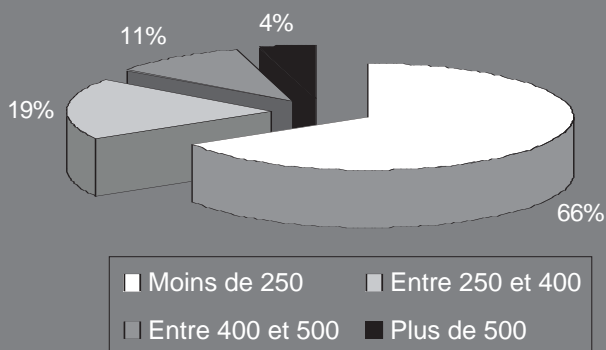
RÉSULTATS DU SONDAGE SUR L'UTILISATION DES COURS D'EXERCICE

Dans le cadre de la rédaction du guide préliminaire de bonnes pratiques agroenvironnementales en production ovine, un sondage a été réalisé dans le but de déterminer le portrait réel de l'utilisation des cours d'exercice dans la production. De plus, ce sondage a pour objectif d'évaluer les besoins des producteurs, en général, quant à la réalisation d'un guide de bonnes pratiques agroenvironnementales. Le sondage a été envoyé à l'ensemble des producteurs ovins possédant plus de 50 brebis, sauf aux producteurs de l'Abitibi-Témiscamingue. Ces derniers avaient eux mêmes effectué un portrait semblable dans leur région en 2001, sachant que beaucoup d'entreprises utilisaient un élevage en cour d'exercice.

PORTRAIT GÉNÉRAL :

Parmi les 163 entreprises ayant répondu au sondage, 140 entreprises, dont 2 fermes ovines laitières, ont la production ovine comme production principale. Sur les 23 autres entreprises mixtes (ovine et bovine, laitière, porcine, acéricole, bois, volaille, etc.), la production ovine représente 50% ou moins du chiffre d'affaire.

Figure 1 : Répartition des entreprises ayant répondu au sondage selon le nombre de brebis



D'autre part, pour 64% des entreprises, la part des ventes provenant de la production ovine est de 80% à 100%.

La répartition des entreprises sondées (fig. 1), basée sur le nombre de brebis, est semblable à celle de la production en général (fig. 2).

On constate qu'une bonne part des entreprises a l'intention de prendre de l'expansion puisque la part des entreprises qui possédera plus de 250 brebis d'ici cinq ans devrait passer de 34% à 57%. De plus, les agneaux vendus le sont principalement en lourd (49%), en lait (32%) et finalement en léger (19%).

Au niveau réglementaire, 28% des entreprises ne possèdent pas de certificat d'autorisation (c.a.). Ce qui peut s'expliquer par la possession de droits acquis par l'entreprise, par un non-respect des règlements en

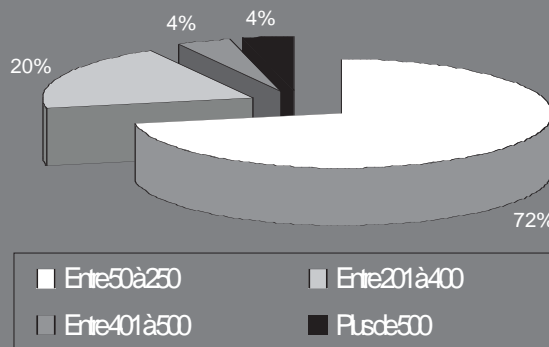
place ou encore par le dépôt d'un avis de projet si le démarrage a eu lieu après le 15 juin 2003. Aussi, de ceux qui détiennent un c.a., 9% ne sont pas en règle puisqu'ils possèdent plus d'animaux que leur c.a. ne le leur permet.

GESTION DES FUMIERS :

Les producteurs procèdent à l'écurage de leur bergerie 1 à 2 fois par année dans 47% des cas, 3 à 5 fois dans 40 % des cas et seul 12% d'entre eux font plus de 5 écurages par année. Les écurages se font en toutes périodes de l'année, printemps comme hiver, toutefois, 69% des producteurs rapportent qu'il y a un ou plusieurs mois dans l'année où ils ne peuvent pas faire d'amas au champ (fig. 3). Actuellement, seul 19% des producteurs possèdent une structure étanche ayant en moyenne une capacité d'entreposage de 269 jours. Parmi ceux qui n'en possèdent pas, seulement 19% souhaiteraient en faire construire une, et dans bien des cas, seulement si d'autres méthodes ne sont pas disponibles.

Aussi, 14% des entreprises sont devenues non conformes pour l'entreposage des fumiers au champ après l'entrée en vigueur du REA, puisque depuis lors, les entreprises sur litière qui produisent plus que 1600 kg de phosphore (environ 257 brebis) ont l'obligation de se munir d'une structure d'entreposage étanche ou d'une mesure alternative. Toutefois, les producteurs ont jusqu'à 2005 pour se conformer puisque les amas au champ sont permis jusqu'au 1er octobre 2005.

Figure 2 : Répartition des entreprises ovines selon le nombre de brebis (Financière agricole 2001)

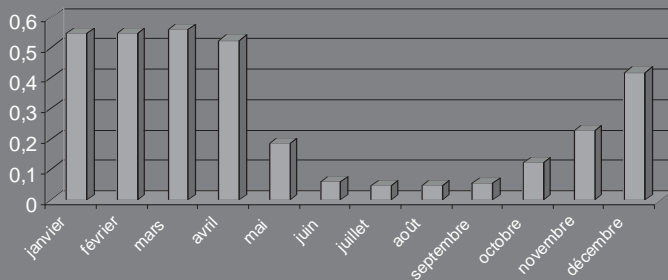


Cours d'exercice

Selon la définition donnée par le règlement sur les exploitations agricoles (REA) une cour d'exercice est :

- Un enclos dont les apports en phosphore des animaux qui y sont gardés dépassent les apports permis par les grilles références en annexe du REA;
- Un enclos où les animaux sont gardés en dehors de la saison de végétation (entre le 1er octobre et le 1er avril).

Figure 1: Proportion dans laquelle il est impossible de faire des ans au champ, durant certains mois de l'année, pour les producteurs.



Dans le sondage, la moitié des producteurs affirme garder des animaux à l'extérieur et la même proportion envisage d'en garder encore dans 5 ans. De ceux-ci, 60% considèrent que c'est une solution permanente. Toutefois, seul 42% disent posséder une ou plusieurs cours d'exercice puisque pour certains l'élevage à l'extérieur se fait au pâturage. À l'aide de la définition et grâce à des questions spécifiques, il a été possible de déterminer les entreprises qui possèdent réellement une cour d'exercice. En tenant compte de l'apport en phosphore des animaux, selon la dimension des enclos et le nombre d'animaux qui y sont gardés, on constate qu'au lieu de 42% seulement 33% des entreprises possèdent une cour d'exercice. De plus, si l'on considère la période de séjour (saison de végétation ou pas), ce nombre baisse à 27%.

On arrive donc à la conclusion que 27% des entreprises ayant répondu au sondage possèdent réellement une cour d'exercice, soit à

cause de l'apport en phosphore qui dépasse les apports permis par les grilles références en annexe du REA ou à cause de la période de séjour (hors de la saison de végétation). De ceux qui disent posséder une cour d'exercice, 30% l'ont déclarée sur leur c.a., 40% ne l'ont pas déclarée et 30% ne possèdent pas de c.a. De plus, l'aménagement des cours d'exercice ne répond pas aux normes de 2010 prescrites dans le REA puisque seulement 4% des cours d'exercice sont bétonnées, 35 % n'utilisent aucune litière et 40% ne récupèrent pas le fumier des enclos. Ces résultats viennent confirmer que l'utilisation des cours d'exercice est une pratique répandue à travers tout le Québec, même s'il existe une prédominance en Abitibi-Témiscamingue avec 39% des entreprises de la région qui en utilisent (sondage régional 2001).

À la lumière de ces résultats, il est clair que l'élaboration du guide de bonnes pratiques agroenvironnementales en production ovine, qui a été entamée, est une nécessité pour bon nombre de producteurs; non seulement pour trouver des solutions alternatives qui permettront l'entreposage du fumier au champ ou d'une autre façon après 2005, mais aussi pour un aménagement environnemental des cours d'exercice et tout cela sans être dans l'obligation d'utiliser des structures tout béton.

Nous tenons à remercier les producteurs qui ont répondu à ce sondage et le CDAQ qui a rendu la réalisation de ce sondage possible grâce à son soutien financier.



Grober... dès le départ.

Besoin de lait de remplacement?



LAMB-GRO Le choix par excellence

LAMB-GRO pour maximiser le potentiels génétique de vos agneaux et atteindre vos objectifs de production.

- ✓ Hautement digestible
- ✓ Dissolution rapide et facile
- ✓ Fabriqué de protéine d'origine laitière à 100 %
- ✓ Sans cuivre



2355 rue Canadien, Drummondville, Qc. J2C 7W1
 Sans frais : 1-888-937-3392 Fax : (819) 475-6321
 Courriel: grober@cgcable.ca Site web: www.grober.com

Parce que l'achat de brebis de qualité demeure
le meilleur investissement pour votre entreprise ...

Groupe AgrOvin^{Senc.}

Races pures Arcot t Ri deau et Romanov
Hybrides Dorset x Romanov

Bergerie située à
Saint-Robert de Sorel et Bécancour

Pour information, contactez Louis :
450-922-1878
groupeagravin@notmail.com

REGISTRE D'AGNEAUX LOURDS 2003

Nous tenons à vous informer que nous sommes présentement en période de procédure de vérification des registres d'agneaux lourds pour l'année 2003. Cette démarche a pour but de finaliser le volume d'agneaux lourds produits, lequel est essentiel au calcul du paiement final 2003 pour tous les producteurs.

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous demandons de nous retourner votre registre d'agneaux lourds **au plus tard le 31 janvier 2004, par télécopieur au (450) 674 - 4415 ou par la poste** à l'adresse suivante :

FPAMQ
555 boulevard Roland-Therrien, Bureau 545
Longueuil (Québec) J4H 4E7

**ATTENTION MODIFICATION DE
L'ADRESSE DE LA FPAMQ**

OU DONNEZ L'AUTORISATION À LA FPAMQ :

Par la présente, je _____ autorise la Fédération à transférer le nombre
(lettres nouées)
total d'agneaux classés au registre de ventes d'agneaux lourds pour mon entreprise.

Signé ce _____ par _____
(date) (signature propriétaire)

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions d'accepter nos salutations distinguées.

Jean-François Samray
Directeur général

*Pour plus d'information,
joindre Mme Nicole Mimeault
(450) 679-0540 poste 8484

